FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET

United Nations Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : République Démocratique du Congo.	
TITRE DU PROJET : Promotion de la justice transitionnelle pour la consolidation de la paix dans les provinces du Kasaï et Kasaï Central, en sigle « PROJUST ».	
Modalité de financement du PBF : ☐ IRF ☒ PRF	**Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) :** ☐ Fonds d'affectation spéciale national ☐ Fonds d'affectation spéciale régional **Nom du fonds d'affectation spéciale :**
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : - **PNUD** - Programme des Nations Unies pour le Développement - **BCNUDH** - Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme - **UNHCR** - Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés	
Durée du projet en mois[1] [2]: 36 mois **Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet :** Kasaï et Kasaï Central	
Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous : ☐ Initiative de promotion de l'égalité des sexes[3] ☐ Initiative de promotion des jeunes[4] ☒ Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) ☐ Projet transfrontalier ou régional	
Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) : **PNUD :** $ 870.000 **BCNUDH** : $ 565.000 **UNHCR** : $ 565.000 **Total PBF :** $ 2 000 000 **Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte*	

[1] La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.
[2] Le commencement official du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux 3 entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.
[3] Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).
[4] Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) : -+

PBF 1ère tranche (70%) :	**PBF 2ème tranche* (30%) :**	
PNUD : $ 609 000 BCNUDH : $ 395 500 UNHCR : $ 395 500 **Total : $ 1 400 000**	PNUD : $ 261 000 BCNUDH : $ 169 500 UNHCR : $ 169 500 **Total : $ 600 000**	

Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :

Le projet « Promotion de la justice transitionnelle pour la consolidation de la paix dans les provinces du Kasaï et Kasaï Central », a pour objectif principal de promouvoir l'opérationnalisation des mécanismes de justice transitionnelle, en assurant la centralité des besoins des victimes de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire, particulièrement des groupes les plus vulnérables en vue de consolider une paix durable entre les communautés au Kasaï et Kasaï Central. Il s'articule autour de trois résultats qui sont complémentaires et interdépendants et qui recouvrent les quatre piliers de la justice transitionnelle à savoir : droit à la vérité, droit à la justice, droit à la réparation et droit aux garanties de non-répétition.

De manière explicite, le projet adhère à une approche systémique et sectorielle avec un accent majeur sur le renforcement des capacités des individus et des institutions. Cette approche implique que le projet appuiera plusieurs acteurs dont les autorités provinciales, les acteurs de la chaîne pénale, y compris les Barreaux, et les organisations de la société civile y compris les associations féminines. Le projet favorisera le développement de synergies avec les différents projets en cours de mise en œuvre dans les provinces ciblées afin de résorber certains gaps dans un effort de capitalisation des acquis, de mise à l'échelle et d'appropriation nationale.

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :

Des consultations ont été réalisées entre les agences membres du consortium, à savoir le PNUD ; l'UNHCR et le BCNUDH. Ces consultations ont par la suite été élargies au niveau tant central que provincial avec plusieurs acteurs et partenaires, à savoir le ministère des Droits humains, le Ministère provincial de la justice, les cours et tribunaux civils et militaires, les Barreaux, les Associations féminines et ONGs de défense des droits de l'homme ainsi que les communautés bénéficiaires en vue de recueillir leurs avis et contributions dans la formulation des besoins et des résultats que le projet entend atteindre.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes5 : __2_

[5] **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Spécifiez le pourcentage et le montant du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : 45 % soit 903.225,80$.

Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes6 :

Les inégalités basées sur le genre sont fréquentes dans les provinces du Kasaï et du Kasaï Central, où le recours à de nombreuses pratiques coutumières avilissantes et discriminatoires, aggravant la vulnérabilité des femmes et des filles à diverses formes de violence, est endémique. L'ampleur des violences basées sur le genre est très élevée, et est largement exacerbée par les conflits. En effet, lors de la crise « Kamuina Nsapu » qui a affecté les provinces du Kasaï et du Kasaï Central entre le 22 août 2016 et le 31 décembre 2018, les violences basées sur le genre telle que les violences sexuelles liées aux conflits, ont été commises en masse par l'ensemble des parties aux conflits7, essentiellement sur des femmes et des enfants. Ces violences ont profondément affecté l'ensemble du tissu social des deux provinces8. Selon l'étude sur la cartographie et la typologie des violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) de 2015, 59,2% des femmes de 15-49 ans ont déclaré avoir subi des violences domestiques dans la province de Kasaï ; 49,9% au Kasaï Central ; 52,1% au Kasaï Oriental ;49,7% au Lomami et 64,3% au Sankuru. La moyenne nationale est de 42,8%9.

L'objectif du projet étant que les femmes et les hommes puissent participer à égalité au développement et à la mise en œuvre de mécanismes judiciaires et non-judiciaires de justice transitionnelle10 afin de promouvoir efficacement la cohésion sociale, la paix durable et le développement, les interventions programmées viseront à favoriser l'égalité de genre ainsi que l'autonomisation des femmes. Cela impliquera le renforcement des capacités et la sensibilisation des femmes et des filles sur leurs droits dans le cadre des processus de justice transitionnelle. Le projet ciblera ainsi au moins 50% de femmes parmi les personnes sensibilisées sur la justice transitionnelle. Lors des actions de sensibilisation, un accent particulier sera mis sur les conséquences des violences basées sur le genre, particulièrement des violences sexuelles liées aux conflits. Ces interventions visant à renforcer l'aptitude des femmes et des filles à participer activement aux mécanismes de justice transitionnelles seront aussi appuyées par le soutien aux mécanismes formels et informels de protection permettant aux femmes et aux filles souhaitant coopérer avec des mécanismes de justice transitionnelle tels que la CPVJR, les juridictions civiles et militaires, ou encore les MARC de le faire en toute sécurité.

Le projet interviendra aussi pour renforcer la capacité des mécanismes de justice transitionnelle à intégrer une approche basée sur le genre dans leurs opérations. Le projet renforcera par exemple la capacité de la CPVJR à planifier, à mener des enquêtes au Kasaï Central et à déployer un mécanisme de référencement des cas aux Bureaux de consultations gratuites (BCG) permettant de recueillir des éléments pour comprendre comment les constructions sociales, les dimensions de genre, et tout autre

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).
Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière a l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

[6] Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

[7] A/HRC/41/31, 7 mai 2019, para. 36 ; A/HRC/38/31, 3 juillet 2018, paras. 98 et 103

[8] [8] A/HRC/38/31, para. 95.

[9] Typologie et Cartographie des violences sexuelles et basées sur le genre en RDC, 2015, p.20-21)

[10] Guidance note of the Secretary-General, Transitional Justice A Strategic Tool for People, Prevention and Peace,

facteur ont pu causer ou aggraver les violences basées sur le genre, y compris les violences sexuelles liées aux conflits11, lors de la crise « Kamuina Nsapu ». Le projet soutiendra aussi la révision des stratégies provinciales de priorisation des crimes internationaux afin notamment de promouvoir une meilleure prise en compte dans ces outils cruciaux de la réponse judiciaire de la nature massive et du caractère foncièrement sexiste des violences basées sur le genre commises lors de la crise « Kamuina Nsapu ». Il contribuera à combler les gaps du Programme conjoint des Nations Unies d'appui à la réforme de la Justice et à mettre à l'échelle certains des interventions dans les domaines de l'offre et de la demande de justice. C'est dans ce cadre-là qu'un accent sera notamment mis sur l'accompagnement judiciaire et juridique des victimes et témoins de 6 des 33 dossiers de crime international documentés par le projet SSKAT dans le Kasaï et le Programme Justice dans le Kasaï Central ainsi que le fonctionnement de l'appareil judiciaire à travers le déploiement conséquent du personnel judiciaire (magistrats et OPJ). Les interventions viseront aussi à renforcer la capacité des MARC à régler des conflits dans le respect d'une approche fondée sur le genre et promouvant l'implication des organisations de promotion et de protection des droits des femmes.

Enfin, l'implication et la participation des associations féminines s'avère incontournable dans cette intervention pour la promotion des droits de la femme et l'égalité des sexes. Le projet s'assurera ainsi de promouvoir la participation des femmes et des filles dans tous les fora d'échange et de sensibilisation qui seront organisés, particulièrement des femmes présentes au sein des structures communautaires, associatives y compris dans la sphère des décisions auprès des autorités locales, coutumières, et judiciaires. En outre, le projet veillera à atteindre des bénéficiaires particulièrement visés par des formes de criminalité basées sur les dynamiques de genre, telles que les violences sexuelles liées aux conflits, qui affectent de façon disproportionnée les femmes et les filles12.

En conclusion, le projet soutiendra de façon généralisée la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Degré de risque du projet[13] : _1____

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement[14]) : (1.2) État de droit
Les résultats du UNSDF auxquels le projet contribue :

- **Priorité stratégique 2** du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) 2025-2029 portant sur la « gouvernance efficace, Etat de droit et protection des populations au service d'un développement inclusif et d'une paix durable en RDC ».

[11] [11] Ibid., p.10.
[12] [12] BCNUDH, *Analyse de la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo, du 1er janvier au 31 décembre 2022*. 550 victimes, dont 434 femmes, 113 filles et 3 hommes ont été victimes de violences sexuelles liées aux conflits en RDC. 11 de ces victimes étaient basées au Kasaï et au Kasaï Central lors des faits.
[13] 0 = risque faible pour la réalisation des résultats
1 = risque moyen pour la réalisation des résultats
2 = risque élevé pour la réalisation des résultats
[14] (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique
(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits
(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux
(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

- **Effet 2.2** de la **priorité stratégique** 2 de l'UNSDCF 2025-2029 : D'ici 2029 les populations congolaises, notamment dans les zones en conflit et post-conflit dans la perspective du désengagement de la MONUSCO, vivent dans un environnement de sécurité améliorée, de paix durable, de justice plus efficace, de cohésion sociale et elles sont mieux protégées contre toutes les formes de violence (armées et non armées) et sont plus résilientes face aux effets des conflits.

Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue :

- L'ODD 16 visant à « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous », et principalement :
 - 16.1 visant à « Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés »
 - 16.3 : « Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité »
 - 16.5 : « Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes »
 - 16.7 : « Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions »

- L'ODD 5 visant à « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles, à travers ses trois cibles » à savoir :
 - 5.1: Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ;
 - 5.2: Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation ;
 - 5.5: Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.

Type de demande : **Nouveau projet :** ☒ **Révision de projet :** ☐	**Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :** **Extension de la durée :** ☐ Durée additionnelle du projet en mois : **Changement de résultat / sujet :** ☐ **Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :** ☐ **Budget PBF supplémentaire :** ☐ Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : **USD XXXXX** **Brève justification de la révision :** *NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du*

	document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

SIGNATURES DU PROJET :

AGENCE RECIPIENDAIRE 1 *Nom : Damien Mama* *Signature* *Nom de l'agence : PNUD* *Date et visa : 10/06/2024*	**Représentant du gouvernement national** *Nom : Albert Fabrice PUELA* *Signature* *Titre : Ministre des Droits Humains.* *Date et visa : 10/06/2024*
AGENCE RECIPIENDAIRE 2 *Nom : Patrice VAHARAMO* *Signature* *Nom de l'agence : OHCHR* *Date et visa : 11/06/2024*	**Coordonnateur résident** *Nom : Bruno Georges Lemarquis* *Signature* *Titre : Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire Général, Coordonnateur Résident et Coordonnateur Humanitaire du Système des Nations Unies* *Date et visa :*
AGENCE RECIPIENDAIRE 3 *Nom : Dikongue-Atangana Angèle* *Signature* *Nom de l'agence : UNHCR* *Date et visa : 11/06/2024*	**Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)** *Nom : Elizabeth Spehar* *Signature* *Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix* *Date et visa :*

1. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

a) **Décrire brièvement les conclusions principales de l'analyse de conflit en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.**

La région connait des poches d'instabilité dues à l'instrumentalisation du pouvoir coutumier à des fins politiques et économiques ; l'accès à la terre et aux ressources naturelles, particulièrement pour les femmes ; les rivalités ethniques et intercommunautaires dans la région (celle du Kasaï entre les communautés Luba, Tchokwe, Kete, Pende et Kuba) ; la non reconnaissance administrative de certains chefs de groupements par le Gouvernement; le problème de reconnaissance des limites territoriales entre les groupements ; le problème de fonctionnement des cours et tribunaux dans les territoires par carence du personnel judiciaire (magistrats et OPJ) ainsi que des infrastructures ; le faible effectif des éléments de la police congolaise pour renforcer la sécurisation de populations et leurs biens ; ainsi que l'impunité à l'égard des personnes ayant commis des crimes internationaux dans les communautés et le taux élevé des violences basés sur le Genre.

En somme, l'analyse des dynamiques de conflit dans cette région relève de façon on ne peut plus récurrente que les principales causes sont liées aux conflits fonciers ; aux limites géographiques entre les entités coutumières et administratives ; aux modalités d'accession ou de succession au pouvoir coutumier doublées de la création anarchique de nouvelles entités coutumières (non-respect des procédures d'affranchissement) et à la survivance des coutumes rétrogrades à l'égard de la femme ainsi que la faible implication ou inclusion de la femme dans la gouvernance locale, la terre et les mécanismes locaux de paix.

Culturellement, les hommes se voient supérieurs aux femmes dans la région du Grand Kasaï. Cette perception se traduit dans les faits par la supériorité socio-économique des hommes sur les femmes, qu'entretiennent les pratiques coutumières de nature à reléguer les femmes au second plan. Cela se manifeste, entre autres, par le fait que certains parents préfèrent soutenir les études de leurs garçons au détriment de leurs filles qu'ils réservent plutôt au mariage et à la garde des enfants. Cette supériorité supposée des hommes a été particulièrement relevée lors du conflit violent qui a secoué la région du Grand Kasaï de 2016-2017 où des femmes ont fait l'objet des viols collectifs. Les projets qui ont été menés jusque-là n'ont permis d'atteindre qu'un nombre limité de personnes dont les chefs coutumiers (344 chefs coutumiers dans le Grand Kasaï), actuellement mis à contribution dans le processus d'abolition des pratiques traditionnelles néfastes et avilissantes à l'égard de la femme et de la jeune fille.

Au-delà des pratiques coutumières avilissantes à l'égard de la femme et de la jeune fille, la région du Grand Kasaï est aussi marquée par la récurrence des conflits intercommunautaires découlant des conflits de pouvoirs coutumiers, de conflits fonciers, de conflits de limites entre les provinces, entre les groupements et les villages, des conflits de gestion des ressources

naturelles, des conflits de leadership, auxquels s'ajoutent les rivalités liées aux appartenances politiques, à l'intolérance politique ainsi que les problématiques relatives au découpage territorial (reliant une population à une entité géographique où elle se retrouve minoritaire) etc. Il faut dire qu'en raison de ces turbulences, les liens de fraternité et la confiance entre certaines communautés sont parfois affectées. Dans l'intervalle de 2016-2023, plus de cinquante conflits correspondant aux causes précitées ont été répertoriés et ont engendré des déplacements des populations dans la région.

La survenance dans ces deux provinces entre aout 2016 et décembre 2018, de violents affrontements entre des milices locales (Kamuina Nsapu, Bana Mura et Ecurie Pembe, en particulier) et les forces de sécurité (Police, Armée, Renseignements) participe donc du contexte de conflit qui persiste dans cette région. L'évènement déclencheur de ce conflit fut l'assassinat de Jean Pierre Mpandi le 12 août 2016 dans le territoire de Dibaya (Province du Kasaï Central) à la suite d'un différend l'opposant à l'État, qui refusait de reconnaitre officiellement/administrativement son titre de chef coutumier Kamuina Nsapu[15].

Ce conflit a entraîné des conséquences humanitaires et sociales dramatiques sur les populations : des milliers de personnes ont trouvé la mort et près d'un million et demi de personnes se sont déplacées pour fuir les violences, dont 35 000 ont traversé la frontière pour trouver refuge en Angola. Selon le HCR, environ 19 612 personnes ont été rapatriées de l'Angola vers les provinces du grand Kasaï depuis 2019 mais vivent dans des conditions socioéconomiques précaires.

Dans son rapport soumis au Conseil des Droits de l'Homme en juillet 2018, l'Équipe d'Experts Internationaux (EEI), déployée en 2017[16], avait conclu que les parties en présence, y compris les forces de défense et de sécurité nationales, avaient commis des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire, constitutives notamment de crimes internationaux, y compris des exécutions extrajudiciaires sommaires ou arbitraires, des violences sexuelles liées aux conflits, et des destructions de biens civils[17]. Ces violations et abus ont affecté tant les hommes et les femmes que les filles et les garçons[18].

Les 4 facteurs clés à l'origine des conflits au Kasaï et Kasaï central, et qui demeurent à ce jour au cœur des préoccupations locales :

1. **L'instrumentalisation du pouvoir coutumier à des fins politiques.** Avec un cadre juridique peu connu des familles régnantes et irrégulièrement appliqué par les autorités, le statut des chefs coutumiers et la gestion de leurs affaires font l'objet de

[15] Titre honorifique du chef des Bajila Kasanga, un clan de la tribu Lulua
[16] A/HRC/RES/35/33, 29 juin 2017, para. 10. Dans cette résolution, le Conseil des Droits de l'Homme a demandé au Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) de dépêcher une Équipe d'Experts Internationaux (EEI) au Kasaï et au Kasaï Central afin d'enquêter et de préserver les informations sur les faits et les circonstances concernant les violations présumées des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises dans les régions du Kasaï depuis août 2016.
[17] A/HRC/38/CRP.1CRP.1, Rapport de l'Equipe d'experts internationaux sur la situation au Kasaï, 29 juin 2018, para. 420-424.
[18] Ibid.

tensions récurrentes. Certains chefs, en particulier au Kasaï central, déplorent que pour des motifs politiques leur fonction ne soit pas légalement reconnue par les autorités étatiques, ce qui favorise l'émergence de nouveaux prétendants au pouvoir et les conflits de succession dans leurs communautés.

2. **Les rivalités ethniques et intercommunautaires.** Dans la province du Kasaï, les communautés Luba, Tchokwe, Kete, Pende et Kuba sont en compétition pour l'accès de leurs groupes au pouvoir politique et économique, avec des ramifications remontant souvent jusqu'au niveau national. En 2016, des milices d'autodéfense à caractère ethnique se sont greffées sur ces luttes de positionnement et divisions préexistantes.
3. **L'accès disputé au foncier et aux ressources naturelles.** Au cœur des tensions politiques et communautaires réside souvent l'enjeu de la terre et de ses richesses, avec des litiges liés au contrôle des localités, parcelles, forêts, eaux et minerais. Ces disputes sont aggravées par la méconnaissance des lois encadrant l'accès au foncier et aux ressources naturelles, et par le manque d'accès à des recours judiciaires.
4. **La crise de confiance de la population envers l'Etat et ses institutions.** Dans l'une des régions les plus pauvres de la RDC, la population fustige la faible présence des institutions étatiques et des investissements publics. A cette frustration s'ajoute une défiance vis-à-vis des élites politiques et des institutions de sécurité et de justice, dont l'intégrité et l'efficacité sont remises en question. Au Kasaï central, le mouvement armé Kamuina Nsapu s'est ainsi développé en demandant le départ du régime précédent, décrit comme responsable de la précarité extrême de la population.

A ces causes initiales, le conflit armé de 2016-2018 a ajouté de nouveaux défis qui constituent autant d'obstacles à la paix fragilement établie dans la région. Parmi eux :

- **La crise humanitaire et sanitaire** qui a accompagné les violences et les déplacements massifs de population, réduisant l'accès à la nourriture, à l'eau potable, aux soins et à l'éducation jusqu'à aujourd'hui.
- **Le dérèglement économique** causé par la destruction de nombreuses infrastructures, la hausse des prix des denrées alimentaires et le manque d'opportunités génératrices de revenus, aggravant la précarité des populations.
- **Le risque sécuritaire** posé par le maintien de certaines milices, l'absence de processus de DDR et le manque d'opportunités sociales et économiques pour favoriser la réintégration durable des anciens miliciens dans leurs communautés.
- **Le niveau élevé de traumatisme** au sein de la population, la majorité des habitants ayant été témoin ou victime de déplacements, vols, agressions physiques et sexuelles. L'impact traumatique de ces violences sur le bien-être des individus risque d'affecter leurs capacités individuelles et collectives à s'engager dans des initiatives de réconciliation et de développement économique.
- **Le manque de collaboration au sein et entre communautés** qui coexistaient avant le conflit, manifesté par des actes de stigmatisation, des séparations de couples issus de groupes éthiques différents, des règlements de compte et une diminution des échanges sociaux et commerciaux.
- **La crise de confiance de la population dans les forces de l'ordre**, alimentée par le souvenir des exactions commises par certains membres de la police et de l'armée pendant le conflit, et la persistance d'actes abusifs et d'extorsion (appelés 'tracasseries') pratiqués auprès des populations.

Face à ces défis, il convient de souligner l'importance des **pratiques traditionnelles de résolution des conflits** facilitées par les chefs coutumiers, et des **initiatives menées par**

l'Etat, la société civile et les acteurs internationaux depuis 2017 pour mettre fin aux violences et promouvoir la réconciliation. Le rôle positif que ces acteurs peuvent jouer, conjugué à l'amélioration de la sécurité et la promotion d'une politique de réconciliation par le Gouvernement, constituent des **opportunités** à soutenir pour renforcer la paix et le développement dans la région.

Aujourd'hui la majorité des combats ont cessé, mais la paix reste menacée par 5 défis majeurs.

- Pauvreté
- Traumatisme
- Insécurité
- Tensions communautaires
- Défiance envers l'État

Face à ces obstacles, de nombreux acteurs agissent déjà pour prévenir et résoudre les conflits.

- **Acteurs coutumiers et administratifs**

Les acteurs coutumiers et administratifs incluent une diversité de profils, à savoir : les chefs de villages, les chefs de groupement, les sages ou notables coutumiers (qui sont membres du conseil de village ou du conseil de groupement), les autres notables (non membres des conseils coutumiers mais reconnus comme notables dans le milieu), et des agents de l'administration tels que le chef de secteur et les agents du secteur, l'Administrateur du territoire et les agents des différents services territoriaux. Etant donné que cette catégorie est relativement hétérogène, nous ne traiterons ici que les chefs coutumiers et non les acteurs administratifs mais non coutumiers, étant donné les différences importantes dans leur statut, mode de désignation et manières de procéder. Les chefs de groupement et de village sont des chefs coutumiers mais aussi des agents administratifs, puisqu'ils sont (normalement) reconnus et nommés par arrêté ministériel pour les chefs de groupement et par arrêté territorial pour les chefs de village : leur statut est donc double et certains chefs de groupements se sont décrit comme des chefs « tradi-modernes » pour cette raison qu'ils sont à la fois les dépositaires de la coutume et des ancêtres mais, aussi les représentants de l'autorité de l'Etat au niveau local.

- **La Commission Consultative pour le Règlement des Conflits Coutumiers**

La Commission Consultative pour le Règlement des Conflits Coutumiers (CCRCC) a été établie par arrêté provincial dans l'objectif de trouver des solutions aux nombreux conflits coutumiers qui existent dans la province du Kasaï. Les CCRCC existent aussi dans d'autres provinces, notamment au Tanganyika, où elles sont en voie d'opérationnalisation. Selon les membres de la CCRCC rencontrés à Tshikapa, les membres des CCRCC sont exclusivement des chefs coutumiers, l'objectif étant de laisser les chefs coutumiers trouver des solutions à leur problèmes de conflits de pouvoir selon les différentes coutumes et d'éviter les interférences politiques qui existaient par exemple dans le fonctionnement de l'ancienne Commission d'Arbitrage des Conflits coutumiers dans laquelle des autorités politiques étaient membres.

- **Acteurs religieux**

Les acteurs religieux constituent une autre catégorie importante en matière de prévention et de résolution des conflits après les chefs coutumiers.

- **Forces de sécurité**

Bien que différentes forces de sécurité s'impliquent dans la résolution des litiges au niveau local, à savoir la police, les FARDC ou encore l'Agence Nationale de Renseignements (ANR).

- **Acteurs judiciaires**

Afin de contribuer à une solution de pacification et de cohabitation harmonieuse des populations, deux projets complémentaires ayant pour finalité la cohésion sociale entre les communautés affectées par les conflits ont été implémentés au cours de la période de 2018-2022 dans les provinces du Kasaï et du Kasaï – Central, avec le financement du Fonds pour la Consolidation de la Paix (PBF). Il s'agit des projets PAJURR[19] et SSKAT[20] exécutés notamment par le PNUD, le BCNUDH et l'OIM. Ces projets ont également été renforcés par l'appui du programme conjoint des Nations Unies d'appui à la réforme de la justice au Kasaï Central, visant à soutenir l'offre de justice pour rapprocher les institutions des justiciables et à promouvoir la lutte contre l'impunité des crimes de droit international.

Grâce à ces projets, des consultations populaires pour collecter les attentes et les besoins des populations locales en termes de réalisation de leurs droits à la vérité, à la justice, aux réparations, aux garanties de non-répétition, et en termes de prévention de nouveaux conflits dans la province du Kasaï Central ont été organisées en août 2019 par le Gouvernement du Kasaï Central, avec le soutien du BCNUDH. Ces consultations ont été planifiées pour faciliter la participation des femmes et s'assurer de collecter des informations permettant de comprendre les dimensions de genre des causes profondes et des conséquences du conflit. Sur un total de 864 personnes interrogées, 441 femmes ont participé aux consultations.

Le rapport des consultations publié en février 2020[21], a révélé que la majorité des populations du Kasaï central a souhaité que leur province fasse recours aux mécanismes de la justice transitionnelle pour gérer les conséquences de la crise « Kamuina Nsapu » qui a bouleversé l'équilibre social au cours des dernières années, y compris à cause du recours massif aux violences basées sur le genre par l'ensemble des parties au conflit. C'est dans ce cadre, et grâce à ces deux projets, qu'a été institutionalisée une Commission Provinciale Vérité, Justice et Réconciliation (CPVJR) au Kasaï Central en juillet 2021[22], dont la mission est d'établir la vérité sur les abus et violations graves des Droits de l'Homme et du Droit International Humanitaire ainsi que leurs conséquences, commis dans la Province du Kasaï Central dans le cadre du conflit résultant de la crise « Kamuina Nsapu » du 22 août 2016 au 31 décembre 2018. En août 2022, les Commissaires, dont six hommes et six femmes, ont été investis par le

[19] Projet « Paix, Justice, Réconciliation et Reconstruction au Kasaï Central', PAJURR en sigle.

[20] Projet « Appui aux ex-combattants et communautés dans le cadre des démobilisations spontanées par des initiatives de réinsertion socioéconomique et de justice transitionnelle au Kasaï et dans le Tanganyika en RDC, en sigle SSKAT ».

[21] Rapport des consultations populaires sur les besoins de justice, réparations et prévention de nouveaux conflits dans la province du Kasaï Central, février 2020, accessible sur https://drcongo.un.org/fr/34304-rapport-des-consultations-populaires-sur-les-besoins-de-justice-r%C3%A9parations-et-pr%C3%A9vention-de, dernier accès le 05 octobre 2023.

[22] L'Edit N°006/K.C/2021 portant création, organisation et fonctionnement de la CPVJR dans la province du Kasaï central a été adopté par l'Assemblée provinciale du Kasaï central le 29 juin 2021 et promulgué par le Gouverneur de province le 15 juillet 2021.

Gouverneur de la province du Kasaï Central. L'opérationnalisation de la CPVJR a depuis été accompagnée grâce aux projets PBF, y compris à travers l'apport d'une assistance technique aux Commissaires par le BCNUDH, notamment dans le cadre de l'élaboration du Règlement intérieur et du Manuel de procédures de la CPVJR, ainsi que dans le cadre de la réhabilitation et l'équipement du siège de la CPVJR à Kananga, inauguré le 3 octobre 2023 en présence du Ministre national des Droits Humain et du Gouverneur de la province.

Le lancement de cette initiative au Kasaï Central, dont le renforcement doit être poursuivi, a eu un impact très positif pour le développement d'un processus de justice transitionnelle au niveau national. A cet égard, des consultations nationales sur la justice transitionnelle ont été lancées par le ministère des Droits Humains, avec l'appui du BCNUDH, sur l'ensemble du territoire nationale. Ces consultations ont été réalisées en mai 2022 dans la province du Kasaï auprès de plus de 2,261 personnes, y compris 1,118 femmes, pour recueillir les besoins des communautés touchées par les conflits, y compris le conflit ayant résulté de la « crise Kamuina Nsapu », pour la réalisation des quatre piliers de la justice transitionnelle, à savoir le droit à la vérité, à la justice, aux réparations et aux garanties de non-répétition. Ces consultations nationales permettront aux gouvernement national et provincial de concevoir et mettre en œuvre les approches et mécanismes de justice transitionnelle, centrés sur les besoins des victimes et fondées sur le genre, les plus adaptés au contexte de chaque province. Les conclusions des consultations au Kasaï sont en cours d'analyse par le ministère des Droits Humains, avec l'appui du BCNUDH, et permettront d'initier le développement de mécanismes de justice transitionnelle dans la province.

Au niveau national, une loi fixant les principes fondamentaux relatifs à la protection et à la réparation des victimes de violences sexuelles liées aux conflits et des victimes de crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité, a été promulguée le 26 décembre 2022, conduisant en mai 2023 a l'établissement d'un Fonds national de réparation, le FONAREV, ayant mandat pour réparer les victimes de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises sur l'ensemble de la RDC depuis 1993. Le FONAREV demeure en cours d'opérationnalisation, la nature exacte ou encore l'ampleur des réparations que le fonds sera en mesure d'offrir demeure en cours de définition. A terme, ce mécanisme pourrait faciliter l'accès à des réparations pour les victimes de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire, particulièrement les victimes de violences sexuelles, du Kasaï et du Kasaï Central.

En parallèle de ces initiatives, les autorités judiciaires des provinces du Kasaï et du Kasaï Central ont déployé des efforts significatifs pour renforcer la réponse judiciaire aux violations graves des Droits de l'Homme et du Droit International Humanitaire, y compris les violences basées sur le genre telles que les violences sexuelles liées aux conflits. Ainsi, pour maximiser l'efficacité de la lutte contre l'impunité dans ces provinces, deux stratégies provinciales de priorisation des poursuites ont été définies entre 2019 et 2021 grâce à l'appui technique et

financier du programme conjoint des Nations unies d'appui à la réforme de la justice[23], en synergie avec les projets SSKAT et PAJURR. Ces stratégies sont basées sur des critères transparents et objectifs définis par les autorités judiciaires, axés sur la nature, la gravité et l'impact des crimes et, dans une moindre mesure, sur des considérations opérationnelles, dont la mise en œuvre aux dossiers judiciaires en cours devant les instances nationales ont permis de prioriser la réponse judiciaire aux crimes ayant particulièrement déstabilisé la paix et la sécurité des provinces cibles. Au total, 33 dossiers des crimes graves ont été identifiés par les autorités judiciaires dont 10 au Kasaï et 23 au Kasaï – Central. Desquels il y a 1 dossier au Kasaï et 8 dossiers pour le Kasaï Central concernent les violences sexuelles liées aux conflits. Sur l'ensemble des 48%, soit 16 dossiers sur 33, ont connu des avancées significatives dans leur traitement parmi lesquels 25%, soit 4 dossiers, concernent des crimes de violences sexuelles liées aux conflits ; 10 dossiers en instruction (dont 1 au Kasaï et 2 au Kasaï Central portent sur les violences sexuelles liées aux conflits) ; 3 dossiers fixés ou en procès et 3 dossiers jugés au premier degré (dont 1 est relatif aux violences sexuelles liées aux conflits).

Par ailleurs, malgré les efforts des autorités judiciaires et des partenaires internationaux dans le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs judiciaires, la réponse judiciaire aux violations graves des droits de l'homme est toutefois restée faible face à l'ampleur et la gravité des crimes commis au Kasaï et Kasaï Central. L'Equipe d'Experts Internationaux (EEI) a aussi souligné le manque de prise en compte dans la stratégie provinciale des poursuites pour le Kasaï Central de la nature massive et du caractère foncièrement sexiste des violences basées sur le genre, telles que les violences sexuelles liées aux conflits, commises lors de la crise « Kamuina Nsapu »[24]. Dans ce contexte, il apparait nécessaire de redynamiser les cadres de concertation sur la lutte contre l'impunité et d'appuyer l'évaluation, l'actualisation et la mise en œuvre des stratégies provinciales de poursuites des crimes de droit international afin de renforcer leur impact stratégique et leur intégration d'une perspective fondée sur le genre. En outre, les besoins en sensibilisation des populations locales, des autorités provinciales, autorités coutumières ainsi que des acteurs étatiques restent immenses en vue d'obtenir leur soutien, y compris matériel et politique, à la mise en œuvre de tout processus de justice transitionnelle, y compris de lutte contre l'impunité[25].

Les évaluations des projets PAJURR et SSKAT ont d'ailleurs souligné la nécessité de poursuivre le renforcement du processus de justice transitionnelle pour capitaliser sur les

[23] Le programme conjoint des Nations unies d'appui à la réforme de la justice a débuté en décembre 2020 et conclura en décembre 2024. Il est mis en œuvre sous le leadership du PNUD, avec la participation de la MONUSCO, du BCNUDH, et de l'Equipe d'experts sur l'Etat de droit et les violences sexuelles liées aux conflits et en coopération avec les différents partenaires appuyant le secteur de la justice et l'Etat de droit.
[24] A/HRC/41/31, 7 mai 2019, para. 36.
[25] Les standards et bonnes pratiques internationales en matière de justice transitionnelle relèvent que les efforts de sensibilisation en matière de justice transitionnelle doivent être déployées tout au long de la de mise en œuvre d'un tel processus, particulièrement dans le cadre de consultations. Voir OHCHR, *Les instruments de l'Etat de droit dans les sociétés sortant d'un conflit : Consultations nationales sur la justice en période de transition*, 2009, pp. 12-14.

résultats déjà atteints, pour les renforcer durablement, et pour adresser efficacement les besoins relatifs à la consolidation de la paix qui demeurent très importants[26].

Le projet Projust permettra aussi de pérenniser les acquis des projets antérieurs (projet de consolidation de la paix mis en œuvre par HCR, BCNUDH et World Vision et le transfrontalier RDC-Angola mis en œuvre par le HCR et l'OIM) mais aussi de les renforcer. Exemples :

- Les 300 vecteurs de paix identifiés et formés en 2020-2021 bénéficieront de séances de renforcement des capacités et joueront le rôle de relais dans la prévention et la transformation des conflits ainsi que le changement de comportements. Les 60 jeunes juristes identifiés et formés dans le cadre du même projet, après le renforcement de leurs capacités, appuieront et accompagneront les victimes.
- Dans le cadre du projet transfrontalier mis en œuvre par le HCR et l'OIM, des structures communautaires mises en place dans les différences entités seront, en fonction des besoins, renforcées et mises à contribution dans le cadre de ce projet. Dans le cadre du même projet, les difficultés constatées dans le fonctionnement des agents frontaliers seront surmontées par le renforcement des capacités de 150 agents parmi lesquelles 50% de femmes et 50% d'hommes.

De plus, les différents mécanismes de justice transitionnelle mis en place seront complétés et renforcés à travers la surveillance des conflits et des incidents de protection ainsi que l'appui aux mécanismes communautaires de prévention, de gestion et de résolution des conflits[27] dans les provinces ciblées.

Au demeurant, le projet PROJUST capitalisera sur les opportunités suivantes pour consolider la paix, promouvoir la réconciliation et le développement dans les provinces du Kasaï et Kasaï Central :

- L'engagement pris par le Gouvernement congolais de mettre en œuvre des mécanismes de justice transitionnelle au niveau provincial et national en lançant des consultations nationales sur la justice transitionnelle destinées à informer le développement d'une politique nationale holistique centrée sur les besoins des victimes, et ayant déjà été réalisées au Kasaï en mai 2022 par le gouvernement national avec le soutien du BCNUDH, crée un momentum pour soutenir le développement de mécanismes de justice transitionnelle informés par les conclusions de ces consultations dans cette province.

- L'engagement pris depuis 2019 par le Gouvernement provincial du Kasaï Central de soutenir la mise en œuvre d'un processus de justice transitionnelle au niveau de la province afin d'adresser les causes profondes des conflits et de promouvoir la paix et la justice en établissant la CPVJR grâce à l'appui des projets PAJURR & SSKAT soutenus

[26] Évaluation finale du projet PAJURR-KC, Rapport final de l'évaluation, juillet 2021, accessible sur https://mptf.undp.org/project/00113129, dernier access le 15 janvier 2024 ; Evaluation finale du projet SS-KAT, (en cours de finalisation).

[27] Commissions consultatives de règlement des conflits coutumiers (CCRCC), Comités Locaux de Paix et de Développement (CLPD), Comités Locaux de Paix (CLP), Groupes de Dialogue Permanent (GDP), Groupes de Travail Inclusif (GTI), Organisations Sociétés Civiles (OSC), Acteurs religieux etc.

par le PBF, puis en procédant à la nomination des Commissaires de la CPVJR en août 2022 et en dotant cette institution de locaux équipés.

- L'existence des stratégies provinciales de priorisation des poursuites des crimes de droit international au Kasaï et Kasaï Central, démontrant la volonté des autorités judiciaires nationales et provinciales d'accélérer la réponse judiciaire apportée aux violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans ces provinces.

- L'existence d'un programme conjoint des Nations Unies d'appui à la réforme de la justice au Kasaï Central. Sa stratégie de mise en œuvre consiste notamment à agir, à la fois, en soutien de la demande de justice à travers le développement de l'accès au droit et à la justice, et en soutien de l'offre de justice pour rapprocher les institutions des justiciables et lutter efficacement contre l'impunité des crimes de droit international. Le projet « PROJUST » et le programme conjoint sont complémentaires et permettront d'apporter un appui technique et financier aux acteurs judiciaires dans les poursuites pénales de crimes internationaux contribuant ainsi à la lutte contre l'impunité, au renforcement de la chaine pénale et à la promotion des mécanismes de justice transitionnelle au niveau des communautés affectées par le conflit.

- L'existence des mécanismes communautaires de prévention, de gestion, de règlement et de transformation pacifique des conflits[28], à savoir ; le comité consultatif de règlement de conflit coutumier (CCRCC) au niveau provincial et dans chaque secteur, les Comités Locaux de Paix et de Développement (CLPD) dont 5 à Dibaya, 12 à Luiza et 14 au Kasaï, les Comités locaux de Protection (CLP) dont 12 au Kasaï et 10 au Kasaï central, les conseils de sage dans les groupements (Mécanisme transitionnel), les comités de médiateurs locaux dont un seul opérationnel à Kalamba mbuji, 2 groupes permanents de dialogue (GPD) à Kananga au niveau provincial et à Dibaya. En province du Kasaï central, ces mécanismes communautaires sont appuyés sur le plan technique parle Comité Technique de Dialogue basé à Kananga. Ces mécanismes mis en place par UNHCR et ses partenaires dans le Kasaï Central seront redynamisés et opérationnalisés afin de contribuer au renforcement de la cohésion sociale, à la promotion du dialogue, des mécanismes de justice transitionnelle et des méthodes extrajudiciaires de résolution de conflit dans toute la province du Kasaï centrale par la recherche de solutions durables de paix et de cohésion sociale inclusive basée sur le dialogue, la médiation et la réconciliation entre les parties-prenantes aux conflits. En plus de la gestion et de la résolution des conflits, ces mécanismes vont également œuvrer dans le cadre du soutien à la réintégration des rapatriés en provenance d'Angola et les retournés dans leurs zones d'origine.

[28] Une cartographie des MARC existent est disponible dans C-Lever, Etude anthropologique et juridique sur la mise en œuvre des Modes Alternatifs de Résolution des Conflits en RDC en général et dans les provinces du Kasaï Central et du Kongo Central en particulier, novembre 2019, pp. 59-131.

*b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants**[29], et comment il garantit **l'appropriation nationale**. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.*

1. ***Alignement sur les cadres stratégiques gouvernementaux.***

Le projet s'aligne sur le pilier II du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) axé sur le renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'Etat et consolidation de la paix. Il s'aligne également sur le plan d'actions prioritaires de la Politique Nationale de Réforme de la Justice 2017-2026 (PNRJ)[30] et particulièrement sur les résultats relatifs au renforcement de l'accès à la Justice (résultat 1), à la promotion des Mécanismes alternatifs de résolution des conflits (résultat 3), à l'amélioration de la performance des juridictions (résultat 9) et à la lutte contre l'impunité (résultat 14). Il s'aligne également sur la stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles, sur l'Axe 3 du Plan d'action national 1325 Femmes, Paix et Sécurité, obligations internationales en matière de droits humains.

Le projet s'aligne également sur les engagements pris par le gouvernement dans le cadre du communiqué conjoint signé avec les Nations unies sur la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits (2013) et son addendum (2021), notamment sur les engagements pris en matière de lutte contre l'impunité pour les auteurs de violences sexuelles liées aux conflits, ainsi que de promotion de la prévention des violences sexuelles liées aux conflits y compris via la participation et la mobilisation communautaires.

De manière spécifique, le projet compte soutenir les efforts du gouvernement dans la mise en œuvre du processus de justice transitionnelle, de la lutte contre l'impunité, le renforcement des structures de prévention, médiation et transformation de conflit afin de favoriser le développement et l'ancrage d'une culture de paix au Kasaï et au Kasaï Central.

Au niveau provincial, le projet s'aligne notamment sur le Plan de développement Provincial du Kasaï Central 2023-2027 et son Programme d'actions prioritaires, notamment sur le Pilier 1 (valorisation du capital humain, développement social et culturel) et le pilier 2 (renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'état et la consolidation de la paix).

Par ailleurs, le projet va contribuer à soutenir la volonté du Président de la République de développer une politique nationale de justice transitionnelle en RDC, notamment inspirée et informée par les expériences et bonnes pratiques du processus de justice transitionnelle provincial entamé au Kasaï Central. Le Président a en effet instruit le Gouvernement, lors de la 43ème réunion du conseil des ministres du 07 août 2020, de mettre en place des mécanismes de justice transitionnelle en RDC en vue de faire face au lourd héritage des violences dans le

[29] Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.
[30] Politique Nationale de Réforme de la justice 2017-2026.

pays et d'offrir des chances à un environnement pacifié, propice à la réconciliation nationale[31] Le projet va ainsi renforcer les initiatives en cours au Kasaï Central, notamment en contribuant à appuyer la pleine opérationnalisation de la CPVJR et en appuyant le développement et la mise en œuvre de mécanismes de justice transitionnelle au Kasaï basée sur les conclusions des consultations nationales sur la justice.

2. Alignement sur les cadres stratégiques des Nations Unies

D'une manière générale, le projet contribue à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) tels que définis dans l'agenda 2030. Il s'agit spécifiquement de l'ODD 16 – *Paix, Justice et Institutions Efficaces* – notamment à travers son approche axée sur les piliers de la Justice Transitionnelle qui vise à assurer la transition entre le conflit et la paix à travers la restauration de l'Etat de droit, la promotion de la paix et de la réconciliation entre les individus et les communautés affectés par les conflits. Il contribue à la réalisation de l'ODD 5 visant à « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles, à travers ses trois cibles ». En outre, le projet s'aligne sur la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité ainsi que sur la priorité stratégique 2 de l'UNSDCF 2025-2029 portant sur la « gouvernance efficace, Etat de droit et protection des populations au service d'un développement inclusif et d'une paix durable en RDC ».

Le projet est en phase avec l'orientation du Secrétaire Général sur la justice transitionnelle[32]. Il intègre parfaitement les éléments clés de l'approche des Nations Unies en matière de justice transitionnelle, à travers une emphase particulière sur la dimension genre et la conformité aux normes et standards des droits de l'homme. En outre, l'approche programmatique retenue soutient le développement d'un processus de justice transitionnelle holistique et centré sur les besoins des victimes.

Le projet s'inscrit ainsi dans la mise en œuvre des recommandations formulées par l'Equipe d'Experts Internationaux sur la situation au Kasaï dans leur rapport au Conseil des Droits de l'Homme. En effet, ils affirment que « les acquis de la transition politique sur la situation sécuritaire au Kasaï ont besoin d'être consolidés par une lutte sans concession contre l'impunité, la réconciliation et la reconstruction de l'économie dans la région du Kasaï. A défaut, la fenêtre d'opportunités encore ouverte au Kasaï risque de se refermer rapidement sans résultat »[33]. De plus, le projet permettra de contribuer à la mise en œuvre de l'instruction du Conseil des Droits de l'Homme adressée au Haut-Commissaire des Droits de l'Homme (HCDH) lors de sa 51eme session d'apporter « une assistance technique pour appuyer le processus d'implantation du mécanisme de justice transitionnelle en cours dans le pays »[34]. Le

[31] Compte-rendu de la 43ème réunion du conseil des ministres du 07 août 2020.
[32] *Supra* note 10.
[33] A/HRC/41/31, para 72.
[34] A/HRC/RES/51/36, para. 40.

Conseil des Droits de l'Homme a reconnu à cette occasion le rôle pilote du processus de justice transitionnelle au Kasaï Central[35].

De plus, le projet contribuera à la mise en œuvre de l'appel à l'action en faveur des droits humains (C2A) du Secrétaire général des Nations Unies, car il favorisera la promotion et la protection des droits des femmes pour favoriser l'égalité des genres, promouvra la participation citoyenne au processus de justice transitionnelle au Kasaï et au Kasaï Central, et appuiera globalement la réalisation du droit au développement à travers le respect des droits humains.

c) **Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complète toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref résumé des interventions existantes dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.**

Le projet viendra consolider et amplifier les avancées stratégiques significatives obtenues grâces aux projets PAJURR et SSKAT en matière de justice transitionnelle dans les deux provinces du Kasaï et Kasaï Central. Il vient mettre un focus particulier sur l'appui au fonctionnement de la CPVJR au Kasaï Central (créée mais qui avait du mal à se déployer sur terrain) et la sensibilisation et la réalisation des consultations nationales au Kasaï en vue du déploiement des mécanismes de justice transitionnelle dans la province du Kasaï. Le projet permettra d'assurer une continuité dans le renforcement des résultats déjà atteints sous ces précédents projet PBF, mais il complètera aussi d'autres interventions qui seront soutenues par le projet « Appui du BCNUDH au développement et à la mise en œuvre d'une politique nationale de justice transitionnelle centrée sur les besoins des victimes en RDC » (2023-2024), soutenu par le Royaume de Belgique. Il apportera un soutien financier voire technique au Programme d'Appui à la Réforme de la Justice dans la poursuite des crimes internationaux, au renforcement de la chaine pénale et à la promotion des mécanismes de justice transitionnelle dans les deux provinces.

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle.
Programme conjoint des Nations Unies d'appui à la réforme de la justice (2020-2024) mis en œuvre par le PNUD, MONUSCO, BCNUDH	Suède, 15 000 000$	Pilotage de la réforme de la justice, redevabilité des acteurs de la chaine pénale, amélioration de l'offre et de la demande de justice.	Le projet « PROJUST » et le programme conjoint des Nations Unies s'inscrivent en complémentarité et permettront d'apporter un appui technique et financier aux acteurs judiciaires dans les poursuites pénales de crimes internationaux contribuant ainsi à la lutte contre l'impunité, au renforcement de la chaine pénale et à la promotion des mécanismes de

[35] Ibid, para. 27

			justice transitionnelle au niveau des communautés affectées par le conflit.
Programme conjoint « Prévention et réponse holistique aux violences basées sur le genre lié aux conflits pour la consolidation de la paix dans le Sud-Kivu et le Kasaï central en RDC » (2021-2026) mis en œuvre par le PNUD et UNFPA	KOICA, 8 000 000 USD	Prévention et réponse holistique aux VBG liées aux conflits, Prise en charge holistique des survivant(e)s et réinsertion socioéconomique	De manière concrète, les deux interventions œuvreront conjointement lors des audiences foraines, missions d'enquête, renforcement de capacités techniques des acteurs judiciaires, assistance judiciaire et accompagnement juridique des victimes des crimes graves particulièrement les groupes vulnérables
Justice, Autonomisation et Dignité des Femmes et des Filles de la RDC (2018-2025) mis en œuvre par le PNUD, BCNUDH et UNFPA	Canada, 5 000 000 $ CAD	Prévention et réponse holistique aux VBG lié aux conflits, Prise en charge holistique des survivant(e)s et Coordination au niveau national afin d'assurer une meilleure cohérence et efficacité des politiques de lutte contre les VBG	Des synergies seront établies entre les deux interventions au niveau de l'assistance judiciaire/juridique et de la réinsertion socioéconomique des survivant(e)s. Il s'agit de maximiser les résultats en matière de lutte contre l'impunité mais également de garantir aux survivant(e)s une prise en charge holistique afin de les accompagner dans la restauration de leur dignité et dans leur autonomisation.
Appui du BCNUDH au développement et à la mise en œuvre d'une politique nationale de justice transitionnelle centrée sur les besoins des victimes en RDC (2024-2025) .	Belgique 1,042,143 USD	Appui au développement et à la mise en œuvre d'une politique nationale de justice transitionnelle centrée sur les besoins des victimes, particulièrement des groupes vulnérables.	La complémentarité dans l'appui aux victimes de violations graves des droits de l'Homme, y compris des groupes particulièrement vulnérables, et leurs communautés ainsi la complémentarité dans le renforcement des mécanismes institutionnels de coordination des initiatives de justice transitionnelle.
Monitoring de protection, de coexistence et de cohabitation pacifiques mis en œuvre par le HCR	BPRM – 558 372 USD	Surveiller la situation des droits humains et les conflits dans les provinces du Kasaï	En dehors de continuer la surveillance, soutenir les structures communautaires de gestion et prévention des conflits pour mettre en œuvre des plans ainsi que les actes d'engagements signés par les

dans les provinces du grand Kasaï			autorités locales, chefs traditionnels
Projet de capacitation/ renforcement des acteurs étatiques et non -étatiques locaux (justice, éducation, genre, et les ONGs locales) et soutien aux jeunes filles par le financement des études supérieures d'au moins 130 bénéficiaires mis en œuvre par le HCR dans le Kasaï, Kasaï Central et Kasaï Oriental	Suède - (350.000 USD)	Renforcement des acteurs étatiques et non -étatiques locaux (justice, éducation, genre, et les ONGs locales) et soutien aux jeunes filles	Une initiative de soutien aux autorités en termes de capacitations des acteurs étatiques et non -étatiques locaux et d'encadrement des jeunes par le financement des études universitaires de 130 jeunes afin d'éviter l'oisiveté et exposition au recrutement dans les forces et groupes armés.
Projet de Stabilisation et Relèvement de l'Est de la RDC « STAR-Est »	250 millions	Renforcement de la synergie et l'appropriation aux niveaux provincial et national	Ce projet vise à améliorer l'accès aux infrastructures communautaires, la réintégration socio-économique et la résilience des individus affectés par le conflit, et de renforcer la gouvernance locale des administrations dans les provinces sélectionnées. Il est mis en œuvre dans le Nord Kivu, Sud-Kivu et Ituri qui sont des provinces autres que celles couvertes par PROJUST.

1. **Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)**

a) **Une brève description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).**

Brève description du contenu du projet

Le projet « Promotion de la justice transitionnelle pour la consolidation de la paix dans les provinces du Kasaï et Kasaï Central », a pour objectif principal de promouvoir l'opérationnalisation des mécanismes de justice transitionnelle, en assurant la centralité des

besoins des victimes de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire, particulièrement des groupes les plus vulnérables, en vue de consolider une paix durable et de promouvoir la réconciliation entre les communautés au Kasaï et au Kasaï Central. Il s'articule autour de trois résultats qui sont complémentaires et interdépendants. Il s'agit des résultats ci-après :

Résultat 1 : Les mécanismes de justice transitionnelle sont rendus opérationnels dans le respect d'une approche participative et centrée sur les besoins des victimes pour promouvoir la paix et la cohésion sociale
Résultat 2 : Les principes fondamentaux de l'État de droit sont réaffirmés et la lutte contre l'impunité est améliorée à travers le renforcement de l'offre et de la demande de justice**.**
Résultat 3 : Les monitoring de l'environnement protecteur et mécanismes communautaires de prévention et gestion, règlement et transformation pacifiques des conflits sont soutenus et renforcés en faveur des populations les plus vulnérables.

Les deux premiers résultats recouvrent les quatre piliers de la justice transitionnelle (droit à la vérité, droit à la justice, droit à la réparation et droit aux garanties de non-répétition) et visent à accompagner la transformation de la société du conflit vers la paix, à promouvoir la réconciliation des individus et des communautés, à rétablir la confiance entre ceux-ci et les institutions publiques, et à faciliter la prévention de nouvelles violations. Les interventions du 3ème résultat viennent spécifiquement en appui aux deux premiers résultats dans les piliers vérité et justice du processus de justice transitionnelle à travers l'opérationnalisation des mécanismes alternatifs de résolution des conflits (MARC) », ainsi qu'en appui au pilier garanties de non-répétitions. Concrètement le Résultat 3 permettra de (i) contribuer, à travers l'approche EMAP, à prévenir les violences faites aux femmes et aux jeunes filles ; (ii) le référencement, grâce au monitoring de protection, des cas vers CPVJR et BCG, deux principaux acteurs œuvrant dans les deux premiers Résultats ; (iii) de consolider les résultats des deux premiers Résultats à travers ls garanties de non-répétition et le changement de comportements.

b) Fournissez une « théorie du changement » au niveau du projet - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.

(Remarque : le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et diverses, c'est-à-dire que la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue, les possibilités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Le choix de l'approche qui doit dépendre de facteurs spécifiques au contexte. Quelles hypothèses de base sur la manière dont le changement se produira ont motivé votre choix d'approche de programmation ?).

De manière explicite, le projet adhère à une approche holistique avec un accent majeur sur le renforcement des capacités, non seulement des individus, mais également des organisations et des institutions. Ensuite, cette approche implique que le projet appuiera plusieurs acteurs dont la chaîne pénale, les autorités provinciales, les barreaux et les organisations de la société civile. Ceci dans une logique de système d'engrenage dans lequel les différents maillons doivent pouvoir fonctionner et interagir.

Niveau produit (Output)

- Si les capacités techniques et opérationnelles de la CPVJR sont renforcées au niveau provincial et local, **alors** elle accomplira efficacement sa mission d'établir la vérité, la justice et la promotion de la réconciliation et la cohabitation pacifique des communautés jadis en conflit, **parce qu'un** cadre propice et inclusif de recherche de la vérité des causes profondes et des conséquences des violences est nécessaire pour consolider la paix au sein des communautés..

- Si les communautés affectées par les conflits, particulièrement les groupes vulnérables, sont correctement informées, à travers les médias locaux et autres canaux communautaires, sur les mécanismes de justice transitionnelle, y compris sur le mandat de la CPVJR au Kasaï Central et sur les conclusions des consultations nationales sur la justice transitionnelle au Kasaï , **alors** elles pourront participer efficacement au développement et à la mise en œuvre de mécanismes de justice transitionnelle centrés sur les besoins des victimes et des communautés et se prévaloir de leurs droits à la vérité, à la justice, aux réparations et aux garanties de non-répétition, **parce que** leurs sensibilités aux questions de justice transitionnelle seront adressées et leurs besoins pleinement pris en compte dans ce processus.

- Si les capacités institutionnelles, organisationnelles, et individuelles de la chaîne pénale sont renforcées, **alors** les institutions et les acteurs de la chaine pénale seront plus performants pour offrir une réponse judiciaire de qualité axée sur les besoins des victimes de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire, , **parce que** le renforcement holistique et multidimensionnel de la chaine pénale améliore l'accès à la justice des victimes et offre aux auteurs présumés le minimum de garanties nécessaires à un procès équitable.

- Si une large partie de la population est informée sur ses droits, sur les mécanismes de protection existants et les moyens de s'en prévaloir, , **alors** la demande de justice sera améliorée pour les populations en général et en particulier pour les victimes de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire , **parce que** la réalisation et la protection des droits humains préviennent leur violation ainsi que leur répétition favorisant ainsi la résolution pacifique des conflits .

- Si le système de monitoring communautaire des conflits et des incidents de protection et pleinement fonctionnel dans les zones ciblées, **alors** les alertes sur les conflits et les incidents de protection seront recueillies, analysées et publiées à temps, puis référées aux structures formelles et informelles de résolution des conflits , **parce que** le traitement et le règlement efficace des conflits , participent à la prévention, la résolution et la transformation des conflits.

- Si les structures et mécanismes communautaires de prévention, de gestion, de règlement et de transformation pacifiques des conflits sont renforcés et soutenues, **alors** ils joueront convenablement leur rôle de prévention et de transformation pacifique des conflits dans leurs communautés, **parce que** les communautés s'approprient ces mécanismes et en assurent la pérennisation.

Niveau Résultat (Outcome)

- **Si** les mécanismes de justice transitionnelle sont connus, développés sur la base d'une approche centrée sur les besoins des victimes et opérationnalisés,

- **Si** les acteurs judiciaires sont déployés dans les zones ciblées, et leurs capacités techniques et opérationnelles renforcées et opèrent des changements positifs dans leurs pratiques et le traitement qualitatif de dossiers pré identifiés,

- **Si** l'offre de justice est améliorée pour les victimes de crimes internationaux et /ou graves,

- **Si** les MARC sont inclusifs et fonctionnels avec une parfaite collaboration avec la justice formelle, et leurs décisions homologuées,

- **Si** un système de suivi des conflits et des incidents y relatifs est fonctionnel et opérationnels et les mécanismes communautaires de prévention, de gestion, règlement et transformation pacifiques des conflits soutenus et renforcés en faveur des populations les plus vulnérables ;

 - **Alors**, les autorités responsables et communautés participent effectivement à la promotion de la justice, la paix et la réconciliation,

 - **Parce que,** la confiance entre les communautés, les autorités administratives et judiciaires aux niveaux provincial et local sont nécessaires pour la paix et la cohésion sociale.

Niveau Impact (Impact)

- **Si** les communautés affectées par le conflit trouvent satisfaction dans la réalisation de leurs droits à la vérité, à la justice, aux réparations et aux garanties de non-répétition à travers le développement et la mise en œuvre des mécanismes de justice transitionnelle, y compris la promotion de la lutte contre l'impunité et le renforcement des MARC,

- **Si** les services techniques et institutions spécialisées de l'Etat jouent pleinement leur rôle de protection, respect et promotion des droits de l'Homme,

 - **Alors** les vulnérabilités individuelles et les actes de violence diminuent, la confiance entre les individus, entre les communautés, ainsi qu'entre la population et les institutions étatiques s'accroit de même que l'accès au droit et à la justice,
 - **Parce que** les conditions de paix et de réconciliation sont réunies, les principes fondamentaux de l'État de droit réaffirmés et la lutte contre l'impunité améliorée.

d) **Fournir une description narrative des principales composantes du projet (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.**
Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.

Résultat 1 - Les mécanismes de justice transitionnelle sont rendus opérationnels dans le respect d'une approche participative et centrée sur les besoins des victimes pour promouvoir la paix et la cohésion sociale.

Les mécanismes de justice transitionnelle de recherche de la vérité ont connu un développement notoire au Kasaï Central depuis 2021 avec l'établissement de la CPVJR. Le Kasaï poursuit le développement d'un processus provincial de justice transitionnelle informé par les conclusions des consultations nationales sur la justice transitionnelle tenues en 2022. Ceux-ci doivent être davantage soutenus pour garantir que leur mise en œuvre aura un impact durable et significatif sur la promotion de la cohésion sociale, de la paix et du développement dans ces provinces. La sensibilisation des victimes et des communautés, particulièrement des groupes les plus vulnérables, sur ces processus, leurs objectifs, et leurs droits dans ce cadre est ainsi essentielle, y compris pour favoriser la participation au processus de justice transitionnelle des individus, y compris les groupes vulnérables et discriminés tel que les femmes et les victimes de violences basées sur le genre, dont les violences sexuelles liées aux conflits, et des communautés. En outre, le projet promouvra aussi le renforcement des capacités des membres de la CPVJR pour mettre en œuvre leur mandat, en offrant un environnement sûr

aux individus collaborant avec eux, ainsi que la capacité des décideurs du Kasaï à poursuivre la mise en œuvre des recommandations des consultations nationales.

Produit 1 : La CPVJR est rendue pleinement opérationnelle au Kasaï Central par la mise en œuvre de son mandat à savoir la recherche de la vérité, de la justice et de la réconciliation des communautés jadis en conflit, dans le respect d'une approche centrée sur les droits des victimes.

- Organiser une campagne de sensibilisation via les radios communautaires et médias de proximité et 1 session de sensibilisation dans chacun des cinq territoires de la province en vue d'obtenir l'adhésion et la participation des victimes, particulièrement des femmes, et des populations locales sur ce processus de recherche de la vérité, de la justice et de la réconciliation au Kasaï Central.
- Apporter un soutien matériel et logistique pour faciliter 5 déploiements des membres et personnels de la CPVJR, et le fonctionnement de la CPVJR, dans les territoires du Kasaï Central pour permettre à la CPVJR de mener des enquêtes (y compris en rencontrant des victimes et des témoins pour collecter leurs témoignages, ou encore réaliser des discussions de groupes avec des représentants des communautés), sur les causes profondes y compris celles liées au genre, les circonstances et les conséquences des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises lors de la crise « Kamuina Nsapu ».
- Renforcement des capacités des membres et personnels de la CPVJR par la fourniture de cinq sessions d'appuis techniques et de 3 formations, y compris pour renforcer leurs capacités à identifier des cas emblématiques de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire prenant en compte la vulnérabilité des victimes, à appliquer une perspective fondée sur le genre dans les enquêtes sur les droits de l'homme dans la planification et la conduite de leurs enquêtes ainsi que dans le cadre de l'analyse des informations collectées, à planifier et conduire des enquêtes sur des violations graves sur des droits de l'homme et du droit international humanitaire centrées sur les besoins des personnes vulnérables, dont des victimes de violences basées sur le genre telles que des violences sexuelles liées aux conflits et des enfants.
- Appui à l'organisation des auditions et prises des dépositions de 200 victimes et témoins, dans le respect d'une approche centrée sur les besoins des victimes et d'une perspective fondée sur le genre, dans les cinq territoires de la province (conception du formulaire de prise des dépositions, enregistrements des dépositions, auditions des victimes en particulier des victimes vulnérables y compris des victimes de violences sexuelles, des femmes et des enfants, etc.).
- Appuyer le développement par la CPVJR d'un circuit de référencement afin d'orienter les victimes particulièrement vulnérables collaborant avec la CPVJR, y compris les victimes de violences sexuelles liées aux conflits, en renforçant notamment la capacité de 5 organisations de la société civile à offrir des services médicaux, psycho-sociaux, d'aide légale (y compris en coordination avec les BCG, et tout autre service de base d'urgence de qualité pour les victimes vulnérables collaborant avec la CPVJR, notamment les femmes et les jeunes.

Produit 2 : Les communautés affectées par les conflits au Kasaï sont informées sur les mécanismes de justice transitionnelle et ont la capacité de participer au développement et à la mise en œuvre d'un processus provincial de justice transitionnelle, promouvant notamment la recherche de la vérité

- Organiser une campagne de sensibilisation via les radios communautaires et médias de proximité et 1 session de sensibilisation dans chacun des 5 territoires de la province en vue de vulgariser les conclusions des consultations nationales sur la justice transitionnelle et d'informer le public sur le développement d'un processus de justice transitionnelle au Kasaï afin d'obtenir l'adhésion et la participation des populations locales sur ce processus.
- Organiser 1 sessions de formation et renforcement des capacités sur les quatre piliers de la justice transitionnelle, à savoir le droit à la vérité, à la justice, aux réparations[36] et aux garanties de non-répétition, en faveur des autorités locales, des acteurs de la société civile, et des communautés dans chacun des 5 territoires du Kasaï.
- Faciliter la validation des conclusions des consultations nationales réalisées au Kasaï par les autorités nationales et provinciales lors d'un atelier d'échanges avec celles-ci, les chefs coutumiers, acteurs de la société civile, victimes de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire ainsi que leurs communautés, et la CPVJR, afin d'engager le développement d'un processus de justice transitionnelle provinciale centré sur les besoins des victimes au Kasaï et inspiré des bonnes pratiques identifiées au Kasaï Central;
- Appuyer les autorités locales et nationales dans la mise en œuvre des recommandations des consultations nationales au Kasaï, notamment en soutenant techniquement et matériellement l'opérationnalisation de mécanismes de justice transitionnelle promouvant la recherche du droit à la vérité, à la justice, aux réparations et aux garanties de non-répétition.

Résultat 2 – Les principes fondamentaux de l'État de droit sont réaffirmés et la lutte contre l'impunité est améliorée à travers le renforcement de l'offre et de la demande de justice.

La justice transitionnelle se définit par quatre piliers complémentaires : i) droit à la justice ; ii) droit à la vérité ; iii) droit à la réparation ; et iv) garanties de non-répétition. Il s'agit d'un processus complexe et dynamique faisant intervenir de nombreux acteurs et institutions. Il est ainsi nécessaire de développer des interventions au niveau stratégique/politique, communautaire et individuel pour garantir que le processus de justice transitionnelle réponde réellement aux besoins et attentes des individus/communautés en matière de justice (au sens large) et bénéficie d'un fort soutien politique de la part de toutes les parties prenantes afin de

[36] En ce qui concerne le pilier réparations, les actions de sensibilisation permettront notamment de diffuser auprès des bénéficiaires des informations sur la teneur de la loi fixant les principes fondamentaux relatifs à la protection et à la réparation des victimes de violences sexuelles liées aux conflits et des victimes de crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité, promulguée le 26 décembre 2022, et sur l'état de sa mise en œuvre.

réaliser les objectifs escomptés. Pour ce faire, le présent Projet va à travers le Résultat 2 mettre le focus sur : (i) la lutte contre l'impunité des crimes de droit international dans le respect des principes du procès équitable et des droits humains (droit à la justice) et; (ii) le renforcement des capacités de la chaine pénale (garanties de non-répétition).

En mettant le focus sur ces deux piliers de la justice transitionnelle, le projet « Projust » contribuera, à travers les activités et outputs déclinés ci-dessous, à combler les gaps, mettre en échelle et consolider les acquis du Programme conjoint des nations unies d'appui à la réforme de la justice.

En effet, l'évaluation en interne des interventions du programme conjoint d'appui à la justice laisse apparaitre, faute des ressources, des gaps sérieux dans le domaine de la demande de la justice en faveur des victimes des crimes internationaux. Elle met également en lumière des investissements réalisés dans le cadre du programme conjoint justice qui requièrent d'etre capitalisés pour assurer leur pérennité et une appropriation nationale. La province du Kasaï n'étant pas la zone d'intervention du programme justice, le projet « Projust » a l'ambition de mettre en échelle et de dupliquer les activités menées au Kasaï Central. Le tableau[37] repris en annexe reprend de façon non exhaustive les acquis et activités du programme justice complémentaires au projet Projust qui nécessitent une mise en échelle, une duplication et/ou une capitalisation/consolidation.

Le nouveau projet « Projust » renforcera les dynamiques provinciales développées à travers l'appui à l'exécution et au suivi de ces stratégies provinciales de priorisation des poursuites mais également de favoriser leur institutionnalisation au niveau national pour aboutir à la définition d'une stratégie nationale de poursuites, telle que prévue dans la Politique Nationale de Réforme de la Justice 2017-2026.

Produit 1 : L'offre de justice est améliorée par le renforcement des institutions de la chaîne pénale dans la poursuite des infractions, avec un accent sur les crimes de droit international et les violences sexuelles commises en période de conflit.

- Appuyer l'évaluation, l'actualisation et la mise en œuvre des stratégies provinciales de poursuites des crimes de droit international (ateliers, missions d'enquête et audiences foraines) mises en place par le projet SSKAT dans le Kasaï et le Programme Justice dans le Kasaï Central afin de renforcer leur impact stratégique.
- Rendre fonctionnel et opérationnel les cadres de concertation (Task force) mis en place par les autorités judiciaires et les partenaires techniques et financiers dans les deux provinces du Kasaï et du Kasaï Central afin d'améliorer la coordination des interventions dans le cadre de la lutte contre l'impunité des crimes de droit international (réunions, forums d'échange, appui technique, matériel et logistique).
- Renforcer les capacités techniques et opérationnelles (formation) des acteurs judiciaires (magistrats, agents de l'ordre judiciaire et auxiliaires de la justice) sur les techniques

[37] Annexe D : Complémentarité entre le programme conjoint d'appui à la réforme de la justice et le projet « Promotion de la justice transitionnelle pour la consolidation de la paix dans les provinces du Kasaï et Kasaï Central, en sigle PROJUST ». …

d'enquête en matière des crimes de droit international ainsi que sur d'autres thématiques connexes.
- Mener des actions de plaidoyer en faveur de l'affectation et du déploiement des magistrats par le Conseil supérieur de la magistrature et agents de l'ordre judiciaire sensibles au genre, par la fonction publique /ministère de la justice dans les provinces d'intervention du projet.
- Doter les juridictions et offices en cours de construction au Kasaï Central (Cour Militaire, Tribunal Militaire de Garnison de Kananga et Parquet de Grande Instance de Tshimbulu), dans le cadre du programme conjoint des Nations Unies d'appui à la réforme de la justice, en mobiliers de bureau & Kits Informatiques.

Produit 2 : La demande de justice est améliorée pour les populations en général et les victimes des crimes de droit international en particulier, favorisant ainsi la résolution pacifique des conflits.

- Renforcer les capacités technique et organisationnelles (formation, subvention ...) des BCG, y compris pour contribuer à la mise en place d'un circuit de référencement de la CPVJR de qualité.
- Organiser, à travers les BCG des barreaux de deux provinces, l'assistance judiciaire et l'accompagnement juridique de victimes et de prévenus devant les cours et tribunaux dans 6 des 33 dossiers de crimes de droit international recensés par le projet SSKAT dans le Kasaï et le Programme Justice dans le Kasaï Central.
- Fournir un appui à la définition et à la mise en œuvre de mesures de protection judiciaire et d'accompagnement des victimes et des témoins dans les 6 des 33 dossiers emblématiques mais également issus des CPVJR en collaboration avec le BCNUDH.
- Appuyer le coaching et renforcement des capacités (formation, octroi des subventions…) des organisations de la société civile pour la documentation des crimes de droit international, et pour améliorer leur compréhension de la complémentarité de la réponse judiciaire à ces crimes par rapport aux moyens non-judiciaires existant tels que la CPVJR et les MARC.
- Appuyer l'organisation des audiences notamment foraines des Tribunaux de paix et /ou Tribunaux de Grande Instance en matière d'homologation des accords obtenus à la suite d'un processus conventionnel de règlement des différends dans les territoires de deux provinces ciblées.

Résultat 3 – Les monitoring de l'environnement protecteur et mécanismes communautaires de prévention, de gestion, règlement et transformation pacifiques des conflits sont soutenus et renforcés en faveur des populations les plus vulnérables.

Produit 1 : Un système de monitoring communautaire des conflits et des incidents de protection est en place et pleinement fonctionnel dans les zones ciblées pour recueillir, analyser et publier des informations sur les conflits et les incidents de protection.

- Collecter, documenter et analyser des conflits et des incidents de protection, tout en renforçant également les mécanismes non-formels de protection des victimes et des

témoins au niveau communautaire au profit d'au moins 300 personnes en appui aux mécanismes de protection développés par le BCNUDH. Au titre de ces mécanismes non formels nous pouvons citer le cas de « Safe house » géré par FMMDI avec appui du HCR, l'association des victimes ainsi que le réseau de protection des défenseurs des droits de l'homme et les confessions religieuses dans les provinces du Kasaï et Kasaï central.

- Renforcer les capacités de 32 structures communautaires de monitoring de protection constituées de 320 membres de la société civile (160 femmes et 160 hommes) sur la collecte, les voies de référencement, la documentation et l'analyse des conflits et des incidents de protection dans les 8 entités ciblés (les territoires de Demba, Dibaya, Luiza et la ville de Kananga au Kasaï Central et Kamonia, Luebo, Mweka et la ville de Tshikapa au Kasaï), y compris l'élaboration des plans communautaires de réponse aux conflits documentés, notamment le conflit ayant résulté de la « crise Kamuina Nsapu ». En effet, à l'exception de quelques structures communautaires qui répondent actuellement aux attentes (le Comité de Médiateurs Locaux de Kalamba Mbuji au Kasaï central, Bupole au Kasaï, etc.), tous les autres ne sont pas encore en capacité de fonctionner de façon autonome et efficiente.
- Financer, dans les limites du budget disponible au moins 8 plans des structures communautaires de réponse aux conflits documentés dans les 8 entités couvertes, notamment les conflits résultant de la « crise Kamuina Nsapu », afin de renforcer leurs capacités d'intervention conformément aux recommandations et conclusions de l'étude sur les MARCs (cf. rapport p. 78). Ceci viendrait en complément des plans de développement communautaires mis en place par le HCR dans le cadre du projet conjoint transfrontalier HCR-OIM.
- Soutenir une réponse holistique basée sur l'évaluation des besoins (médical, abri, sécuritaire, psychosociale ou légale, etc.) des victimes en faveur de 2000 personnes ayant subi des incidents de protection en lien direct ou indirect avec les conflits documentés (avec une attention particulière pour les femmes compte tenu de leur vulnérabilité dans la zone). En fonction des besoins identifiés, les services et structures de prise en charge (BCG, cours et tribunaux, les formations sanitaires, etc.) pourront être sollicités.
- Former au moins 150 agents (75 hommes et 75 femmes) des services techniques de l'État situés dans des zones post-conflit frontalières avec l'Angola sur les MARC, le monitoring de protection, les droits humains, la cohésion sociale, les droits des rapatriés et des retournés et la Prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PSEA).

Produit 2 : Les structures et mécanismes communautaires de prévention, gestion, règlement et transformation pacifiques des conflits sont renforcés et soutenus.

- Appuyer la diffusion des conclusions de l'étude sur les MARC de 2019[38]et Faciliter et appuyer le règlement par des MARC d'au moins un conflit emblématique dans la zone de mise en œuvre du projet et la signature des actes d'engagements avec les garanties de non-répétition.

[38] C-Lever, Etude anthropologique et juridique sur la mise en œuvre des Modes Alternatifs de Résolution des Conflits en RDC en général et dans les provinces du Kasaï Central et du Kongo Central en particulier, novembre 2019.

- Appuyer les initiatives de sécurisation foncière au profit des personnes relevant du mandat du HCR/communautés affectées habitant les sites de villagisation au Kasai et Kasai central et prévenir ou réduire le nombre de conflit dans une région fortement affectée par les conflits fonciers
- Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des mécanismes communautaires de prévention, règlement et transformation de conflit en lien avec les MARC (commissions consultatives de règlement des conflits coutumiers (CCRCC)[39], Comités Locaux de Paix et de Développement (CLPD), Comités Locaux de Paix (CLP), Groupes de Dialogue Permanent (GDP), Groupes de Travail Inclusif (GTI), Organisations Sociétés Civiles (OSC), acteurs religieux etc.) dans les 8 entités ciblés.
- Faciliter et appuyer la signature d'actes d'engagement par les communautés avec l'implication des autorités locales, des chefs coutumiers et société civile notamment les organisations féminines, pour prévenir l'éclatement des conflits latents ou en gestation.
- Faciliter et appuyer la traduction, la reproduction et la vulgarisation des lois et édits usuels (code forestier/arrêtés ministériels, loi foncière, code de la famille, édit sur l'abolition des coutumes avilissantes à l'égard de la femme, l'édit sur la scolarisation des survivants, etc.) par les jeunes vecteurs de paix et les jeunes juristes.
- Renforcer les capacités de 300 vecteurs de paix et médiateurs locaux sur les MARC et soutenir les initiatives développées par les vecteurs et médiateurs de paix (Il s'agit des jeunes (40% d'hommes et 60% de femmes) de 18 à 35 ans, victimes ou à risque de subir des violences ou des discrimination, formés dans le cadre du projet de consolidation de la paix mis en œuvre par le HCR, le BCNUDH et World Vision dans les provinces Kasaï et au Kasaï central de 2021 à 2022. Ils peuvent être mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet (PROJUST).
- Organiser 40 sessions de dialogue communautaire pour la prévention et la transformation de conflit à travers les MARC et autres initiatives communautaires existants en collaboration avec les jeunes et les autorités locales.

[39] 1er juillet 2017. – ARRÊTÉ MINISTÉRIEL n° 006 CAB/MIN/AFF-COUT/GMP/AS/nmr/2017 modifiant et complétant l'arrêté 004/CAB/MIN/AFF-COUT/2017 du 11 mars 2017 portant création, composition, organisation et fonctionnement des co https://www.droitcongolais.info/files/182.07.17-Arrete-du-1er-juillet-2017_commission-consultative-coutumieres.pdf

e) **Ciblage du projet – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extrants et activités du cadre de résultats.**

Ciblage géographique

Les Zones géographiques du projet sont les Chefs-lieux et territoires des provinces du Kasaï et Kasaï Central. Ces deux provinces sont dans la phase de transition après le départ de la MONUSCO et ont bénéficié des interventions de PBF à travers les projets SSKAT et PAJURR. Au-delà de ces programmes et projets figurent d'autres programmes et projets comme le Programme d'Appui à la Réforme de la Justice dont les interventions vont bénéficier des appuis du projet PROJUST.

A travers les projets PAJURR et SSKAT, des avancées significatives en matière de justice transitionnelle ont été atteintes au Kasaï et Kasaï Central, y compris avec l'établissement de la CPVJR et la réalisation des consultations nationales dans la province voisine du Kasaï. A cet égard, la CPVJR a été établie au Kasaï Central et ses Commissaires nommés. Ces derniers ont reçu de premiers appuis en termes de renforcement de capacite de la part du BCNUDH. Le siège de la CPVJR à Kananga a été réhabilité et équipé. Toutefois, afin de devenir pleinement opérationnelle, la CPVJR, qui n'est pas encore dotée d'un budget de fonctionnement de la part de l'Etat, ainsi que ses Commissaires et personnels, qui ont la grande responsabilité d'animer le premier mécanisme de recherche de la vérité dans toute la RDC, nécessitent d'être encore accompagnés pour réaliser la mise en œuvre de leur mandat, dans le respect d'une approche basée sur les droits des victimes. En outre, au Kasaï, la réalisation des consultations nationales a constitué une avancée majeure dans le processus de développement d'un processus national de justice transitionnelle, adapté aux besoins de chaque province. Or, en l'absence d'adoption des conclusions de ces consultations par les autorités nationales et provinciales, de leur vulgarisation, et de leur exploitation pour développer des mécanismes de justice transitionnelle, les efforts engagés jusqu'à ce stade demeureraient vains. Ainsi, afin d'amplifier et de renforcer ces résultats concrets obtenus, le projet PROJUST devrait permettre de soutenir l'opérationnalisation du mandat de la CPVJR dans les cinq territoires du Kasaï Central, et de soutenir l'approbation et la mise en œuvre des conclusions des consultations nationales réalisées au Kasaï, sur l'ensemble des cinq territoires de cette province.

Des consultations ont été lancées et menées auprès des parties prenantes lesquelles ont notamment débouché sur la participation et la contribution du ministère des droits humains dans l'identification et la priorisation des activités. Les mêmes consultations ont eu lieu avec les programmes et projets en cours de mise en œuvre pour identifier des synergies possibles. Les acteurs et bénéficiaires au niveau provincial ont été consultés et recensés.

Ciblage des bénéficiaires

Le projet cible l'ensemble des populations du Kasaï et Kasaï Central, les structures communautaires et les institutions. En effet, il s'agit de renforcer les mécanismes communautaires ainsi que les institutions étatiques et non étatiques afin de créer les conditions propices à la consolidation de la paix et au développement durable dans ces provinces. Une attention particulièrement est portée aux femmes et aux jeunes et à leurs besoins spécifiques. Il sera également question de cibler les victimes et témoins de crimes internationaux et/ou graves ainsi que les personnes retournées.

Ainsi, les groupes vulnérables visés par le projet sont les Femmes, filles et garçons :

- Victimes et témoins des graves violations de droits humains ;
- Victimes des violences basées sur le genre y compris les hommes et,
- Les déplacés internes, les retournés et rapatriés ;
- Les personnes vivant avec handicap.

Outre les différentes couches de la population et les organisations de la société civile, le Projet appuiera directement les institutions ci-après :

- Le gouvernement provincial des deux provinces ;
- La section provinciale du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) ;
- La CNDH
- Les cours et tribunaux et leurs parquets respectifs
- Les barreaux (BCG) des deux provinces ;
- La Police
- La CPVJR ;
- Les autorités coutumières ;
- Le comité Technique de Dialogue ;
- Les Comités consultatifs de règlement des conflits coutumiers (CCRCC) ;
- Les comités locaux de Paix et de Développement (CLPD) ;
- Les comités Locaux de Protection (CLP) ;
- Les conseils de sage ;
- Les Comités de Médiateurs Locaux (CML) ;
- Les groupes permanents de Dialogue (GPD) ;
- Les comités locaux de développement (CLD) ;
- Les commissions Justice et Paix (structure catholique).

De manière globale, les critères de sélection des bénéficiaires du projet seront basés notamment sur :

- S'agissant des personnes physiques : le genre, l'âge, l'état de santé physique et mentale y compris les traumatismes, le pouvoir d'achat, les conséquences des conflits sur les victimes et leurs communautés,
- S'agissant des structures communautaires : la crédibilité, la fiabilité, l'opérationnalité et la connaissance du milieu.

2. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.**

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
Organisation de convocation: Partenaires d'exécution : 2 BCG et 2 ONG	**PNUD**	Canada ; UNDP Core Budget ; BBPS ; Japon ; Corée du Sud ; Suède, Norvège ; UNHCR ; Fonds de Consolidation de la Paix	Kinshasa (HQ) ; Goma ; Bukavu ; Bunia ; Kisangani, Bas Uélé, Kananga et Tshikapa	Le PNUD compte un total de 244 personnes basées à Kinshasa. L'équipe à Kananga est composée de 10 membres et deux staffs sont déployés à Tshikapa	Le PNUD s'appuiera sur l'équipe du Pilier Gouvernance, sécurité et Etat de droit (Experts juristes, gouvernance et lutte contre l'impunité) ainsi que sur les experts en justice transitionnelle du département Rule of Law, security and human right du crisis bureau du PNUD
Organisation bénéficiaire : Partenaires d'exécution : **N/A**	**BCNUDH**	Budget de maintien de la Paix des Nations Unies, budget des contributions des donateurs dont ceux du	Kinshasa (quartier général, QG) ; bureaux de terrain de Kinshasa, Tshikapa, Kananga, Lubumbashi,	Le BCNUDH compte un total de 98 MONUSCO et 42 OHCHR soit 140 personnes, distribuées entre le QG de	Le BCNUDH va s'appuyer sur ses experts en justice transitionnelle basés dans son Unité justice transitionnelle et lutte contre l'impunité (3

		Core project (Suède, Norvège et Pays Bas).	Kalemie, Uvira, Bukavu, Goma, Beni, Bunia, Kisangani, et Bunia.	Kinshasa et les l1 bureaux de terrain. Les bureaux de terrain de Tshikapa et Kananga comprennent 6 personnes.	Officiers des droits de l'homme) ainsi que sur l'appui et l'expertise des Officiers des droits de l'homme basés dans ses bureaux de terrain de Kananga et Tshikapa (6 officiers des droits de l'homme au total).
Organisation bénéficiaire : Partenaires d'exécution :	**UNHCR** Fondation Kadima et VIBOSA	Japon, Suède, BPRM, PBF	Kinshasa (HQ); 5 sous délégations (Goma, Aru, Kananga, Tanganyika et Gbadolite) ainsi 10 bureaux de terrains (Beni, Bunia, Bukavu, Baraka, Uvira, Faradje , Tshikapa, Yakoma, Libenge, Bili)	UNHCR compte 119 staffs à Kinshasa et 42 staffs dans les bureaux de Kananga (25) et Tshikapa (17)	Sept Officier de Protection, Officer de Protection à base Communautaire, Field Associate Officer, Administrateur chargé de la Protection de l'enfant et VBG,

b) **Gestion et coordination du projet – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquer les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à l'annexe A et joignez les mandats clés du personnel.**

Tel que mentionné dans la section précédente, le PNUD, le BCNUDH et le HCR disposent déjà d'experts dans les provinces ciblées, capables d'appuyer directement le lancement des activités du projet. Le PNUD assure la coordination globale du projet. Il comprend trois

axes d'intervention principaux qui sont mis en œuvre conjointement par les agences d'exécution du projet.

Résultat 1 : Le résultat 1 visera à soutenir l'opérationnalisation des mécanismes de justice transitionnelle de recherche de la vérité dans les provinces du Kasaï et du Kasaï Central dans le respect d'une approche participative et centrée sur les besoins des victimes pour promouvoir la paix et la cohésion sociale.

La mise en œuvre de ce résultat est sous la responsabilité du BCNUDH, qui a été le principal partenaire des autorités provinciales et nationales pour le développement d'un processus de justice transitionnelle holistique et centré sur les besoins des victimes tant au niveau provincial que national, Le BCNUDH a soutenu techniquement, matériellement et financièrement le processus de justice transitionnelle au Kasaï Central depuis 2019 et a signé un Accord de Coopération Technique avec la CPVJR en juillet 2023. Le BCNUDH appui aussi techniquement, matériellement et financièrement le gouvernement de la RDC dans le développement d'un processus national de justice transitionnelle depuis 2020, après que le Président de la République ait officiellement sollicité et obtenu l'appui du HCDH, à travers un échange de lettres, pour soutenir les efforts du gouvernement à promouvoir la justice transitionnelle en RDC. C'est dans le cadre de ce soutien que le BCNUDH a accompagné le ministère des Droits Humains dans la planification et la réalisation des consultations nationales sur la justice transitionnelle au Kasaï. Le BCNUDH a ainsi développé un avantage comparatif certain dans l'appui à la justice transitionnelle au Kasaï et au Kasaï Central. L'ensemble des activités seront menées de manière complémentaire avec celle des autres axes du projet, les axes d'intervention 2 et 3, pilotés respectivement par le PNUD et le UNHCR, étant intimement liés à la réalisation des droits à la vérité, à la justice, aux réparations et aux garanties de non-répétition. En effet, la mise en œuvre efficace des mécanismes de justice transitionnelle, centrée sur les victimes et fondée sur le genre, dans les deux provinces d'intervention impliquera de coordonner étroitement l'appui apporté aux mécanismes judiciaires et non-judiciaires que le projet vise à soutenir, tels que la CPVJR, les autorités judiciaires, ainsi que les MARC, afin notamment de renforcer leur coopération.

Résultat 2 Ce résultat est sous la responsabilité du PNUD en raison de son expertise et de son expérience dans la mise en œuvre de plusieurs projets et programmes de réforme de la Justice en RDC. En effet, le PNUD dispose non seulement d'une présence physique dans les deux provinces mais y a réalisé et est en train de réaliser des activités pour lesquelles le PROJUST apporte un appui nécessaire. Il s'appuiera notamment sur les partenaires locaux (les sections locales du CSM, les cours et tribunaux et leurs parquets respectifs, les BCG des deux barreaux, etc.) et son encrage au niveau tant national que provincial pour déployer les activités de lutte contre l'impunité et le soutien aux quatre piliers de la justice transitionnelle. A cet effet, le PNUD a apporté un soutien technique et financier aux autorités provinciales et nationales, aux cours et tribunaux, aux barreaux et bureaux de consultation gratuite et aux victimes et témoins (construction des infrastructures judiciaires, amélioration de l'offre et la demande de justice) dans ces zones.

Résultat 3 : Ce résultat est sous la responsabilité du UNHCR. Ceci est justifié par l'expérience, voire l'expertise de cette agence onusienne dans le domaine comme le témoignent ses réalisations récentes, à savoir : le renforcement de l'environnement de protection par le monitoring des incidents et violations des droits des femmes et des hommes; le renforcement des capacités des communautés de base par la mise en place et l'opérationnalisation des structures et mécanismes communautaires pour la prévention, le règlement pacifique et la transformation des conflits ; etc. En outre, le HCR est physiquement présent depuis de longues dates dans les provinces du Kasaï et du Kasaï central et il a la maîtrise de la zone en y menant des activités avec l'appui ou en collaboration avec différents partenaires (y compris des partenaires de mise en œuvre, qu'ils soient nationaux ou locaux : Fondation Kadima, FMMDI, VIBOSA, etc.). Le PROJUST viendra en réalité compléter certaines initiatives déjà prises par le HCR dans le Grand Kasaï. Cet axe est en lien avec le processus de justice transitionnelle et sera mis en œuvre en étroite collaboration avec le BCNUDH et le PNUD. En effet, les interventions de cet axe viennent en appui aux deux premiers axes et dans plusieurs volets (vérité, justice, etc.) à travers : l'opérationnalisation des Mécanismes Alternatifs de Résolution des Conflits (MARC) » y compris la surveillance des conflits et des incidents de protection y relatifs ; la sensibilisation et des actions en appui aux « Garanties de non répétitions » avec la signature des actes d'engagement par les chefs traditionnels des provinces du Kasaï et Kasaï Central ; l'appui aux mécanismes communautaires de prévention, de gestion et de résolution des conflits (commissions consultatives de règlement des conflits coutumiers (CCRCC), Comités Locaux de Paix et de Développement (CLPD), Comités Locaux de Paix (CLP) ; etc.

Comité de pilotage.

Afin d'assurer un suivi permanent de l'atteinte des résultats du projet, un Comité de Pilotage sera mis en place. Il est co-présidé par un représentant du Ministère national des droits Humains, ainsi que du PNUD qui en assure le secrétariat. Il est composé du Secrétariat de PBF et des représentants du ministère des Droits Humains, des Gouvernement provinciaux, de la CPVJR, des deux Barreaux, de la société civile, du PNUD, du BCNUDH et du UNHCR. Afin d'assurer une coordination optimale entre les activités du programme et celles des autres partenaires dans le même domaine, le comité de pilotage pourra associer dans ses délibérations d'autres partenaires si nécessaire.

Ses membres se réuniront sur une base annuelle pour discuter des avancées accomplies dans la mise en œuvre des activités, les défis rencontrés et harmoniser les données en leur possession.

Le Comité de Pilotage a pour tâches :

- L'approbation et le suivi du plan de travail, l'adoption de la stratégie de communication ;
- Le suivi et évaluation des progrès dans l'exécution du projet ;
- La coordination et harmonisation des actions ;
- L'approbation des rapports techniques et financiers périodiques présentés par l'équipe de gestion ;

- La vérification de l'état d'avancement des activités afin de proposer des réajustements éventuels ;
- De plus, le Comité de Pilotage agira en tant que mécanisme de coordination pour garantir l'harmonisation avec les autres interventions dans le domaine.

Réunions techniques

Afin d'assurer la coordination des activités et la mise en œuvre cohérente de la stratégie d'intervention du projet, des réunions de coordination techniques seront organisées à Kananga et Tshikapa. Elles se tiendront au minimum une fois par mois et seront convoquées par le représentant du PNUD et co-présidées par le Ministre Provincial ayant les Droits Humains dans ses attributions. L'équipe de gestion du projet (experts du PNUD, BCNUDH, UNHCR) et les représentants des organisations et institutions bénéficiaires (Gouvernement provincial, administrations provinciales, institutions judiciaires, CPVJR, organisations non-gouvernementales locales et internationales, etc.) participent aux réunions techniques.

Elles porteront sur :

- Le suivi du plan de travail ;
- La coordination et l'harmonisation des actions ;
- La formulation des recommandations à l'attention du Comité de Pilotage.

Equipe de gestion du projet

Le projet est géré par un Coordonnateur(trice) de projet basé(e) à Kananga, recruté par le PNUD. Il/Elle assure la coordination technique des activités de tous les partenaires suivant le plan de travail annuel adopté par le Comité de Pilotage. Le Coordonnateur(trice) est l'expert(e) juriste spécialisé(e) sur les questions de renforcement de l'offre et de la demande de justice et de lutte contre l'impunité de crimes de droit international. Il/elle est assistée par un(e) expert(e) en suivi-évaluation qui couvre l'ensemble des activités et des axes d'intervention du projet ainsi que d'un Expert financier. Il/Elle travaille en collaboration étroite avec les agents de mise en œuvre et de suivi/évaluation des agences partenaires. En outre, il/elle bénéficie de l'assistance et de l'expertise en matière de justice et d'état de droit du pilier gouvernance (Coordonnateur du Pilier Gouvernance, Analyste au Programme) du Bureau PNUD de Kinshasa et de l'encadrement du team leader du pilier (P5).

Pour la mise en œuvre de ce projet, le BCNUDH s'appuiera sur l'expertise de ses experts en justice transitionnelle basés dans son Unité justice transitionnelle et lutte contre l'impunité ainsi que sur l'expertise des Officiers des droits de l'homme basés dans ses bureaux de terrain de Kananga et Tshikapa. La visibilité, le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation en interne du projet seront effectuées avec l'appui de l'unité de planification stratégique et de relations extérieures du BCNUDH.

En ce qui concerne le HCR, la coordination de l'axe 3 du projet sera faite par l'administrateur principal à la protection du HCR (P4) de la sous délégation du HCR Kananga sous la

supervision du Chef de Bureau (P5). Sur le plan technique, il bénéficiera d'un appui au niveau national d'un administrateur Principal de Protection (P3), basé à Kinshasa, tous sous la direction du Représentant adjoint du HCR-RDC pour les opérations (D1). Dans les deux provinces du Kasaï et Kasaï Central, les personnels suivants seront également impliqués dont l'Administrateur Associé à la Protection VBG/Child Protection (NOB) et d'un Associate Protection Officer (P2) pour les aspects techniques liés aux VBG, monitoring protection etc. L'administrateur de Programme du HCR à Kananga (P3) aura également la charge du suivi et de l'évaluation du projet, du suivi budgétaire et du reporting en collaboration avec l'administrateur principal à la protection (P4). Un External Relations officer apportera son appui pour la partie communication et visibilité des actions du projet.

Staffing du Projet

Agences récipiendaires	Staffs du projet	Description	Coût
BCNUDH	1 P3 spécialiste en Justice transitionnelle basé à Kinshasa	Le staff consacrera 20 % de son temps travaillant à la mise en œuvre du projet. 25 % du salaire du P3 spécialiste en justice transitionnelle sera pris en charge par le projet pendant une durée de 12 mois.	52 400 USD
	Un NOA basé à Kananga	Le staff consacrera 75% de son temps de travail à la mise en œuvre du projet. Le projet couvrira 75 % de son salaire sur une durée de 14 mois	60 600, 011 USD
	Equipes JTLI, ERSP et EAT , Bureau de terrain de	Les membres de l'unité de Justice transitionnelle, de l'équipe d'assistance technique, de l'unité de planification et des relations extérieures, des Bureaux de terrain de Kananga et de Tshikapa travailleront à la mise en œuvre du projet, pour toute sa durée de mise en œuvre, sans coût additionnel pour le projet. Le spécialiste de suivi évaluation du BCNUDH en coordination avec le coordonnateur du projet et les spécialistes de suivi évaluation des deux autres agences récipiendaires des fonds mettront à disposition les outils de suivi	0 USD
Total			113 000, 011 USD
PNUD	Coordonnateur du Pilier Gouvernance - NOC	Le staff assurera le lien avec le Secrétariat PBF à Kinshasa et coordonnera les réponses et informations à partager avec PBSO, les partenaires nationaux (ministère de la Justice, des droits humains ainsi que la CNDH, etc.). Il consacrera 5% de son temps sur ce projet.	7 922

	Analyste au Programme Justice - NOB	Le staff veillera à l'assurance-qualité des activités du projet. Il/Elle veillera à ce que les activités à réaliser soient conformes au ProDoc et ainsi qu'aux outils programmatiques du PNUD. Il consacrera 10% de son temps sur ce projet	12 697
	Coordonnateur du Projet – NPSA 10	Gestionnaire du projet, le staff aura la charge de la mise en œuvre des activités sur terrain. Il aura également la charge d'une coordination provinciale des agences participantes, le dialogue avec ls partenaires nationaux et ceux de mise en œuvre et le suivi budgétaire du Projet. Il veillera à la mise en place du Plan de travail annuel et s'assurera que les activités menées permettent d'atteindre les résultats et indicateurs escomptés. Il consacrera 100 % de son temps sur ce projet	138 687
	Expert M&E NPASA 10	Il sera responsable du suivi et monitoring des activités du projet. Il aura la charge du suivi des indicateurs de performance du projet, de la collecte de données de base, à mi-parcours et de données de fin de projet. 25% de son temps sera consacré à ce projet	14 989
	Expert Financier NPSA7	Il aura la charge de la gestion financière du projet. Il supervisera les dépenses du projet engagées par le PNUD, la collecte des informations financières des autres agences et l'établissement des rapports financiers intérimaires et final. Il consacrera 25% de son temps sur ce projet.	17 327
	Staff du Bureau local du PNUD (Assistant AdminFin, Logisticien, chauffeurs)	Cette équipe appuiera le déploiement des activités sur le terrain dans les différents territoires des deux provinces. Le projet ne prendra pas en charge le salaire de ce personnel mais contribuera aux frais de fonctionnement	8 378
		TOTAL	200.000
UNHCR	Administrateur principal à la protection (P4) basé à Kinshasa.	Le Senior Protection Officer à Kinshasa, assurera la coordination du projet. Il consacrera environ 20% de son temps au travail du projet en étant le répondant du projet au niveau national. Il assurera le lien avec le Secrétariat PBF à Kinshasa et coordonnera les réponses et informations à partager avec PBSO, les partenaires nationaux.	
	Administrateur Principal de Protection (P4) basé à Kananga	Le Senior Protection Officer coordonnera le projet à Kananga sous la supervision du Chef de Sous Délégation	

	Administrateur associé à la protection VBG/Child protection (NOB)	Il appuiera l'Associé Protection P2 dans l'exécution des activités techniques liées aux VBG et monitoring de protection (25% du temps de travail)	
	Associé Protection Officer (P2)	Il aura en charge les aspects techniques liés aux VBG, monitoring de protection	
	Administrateur de programme (P3) basé à Kananga	En charge du M&E, le suivi budgétaire et du reporting	
	External Relations Officer	S'occupera de la communication et de la visibilité des activités du projet et du reporting avec 25% de son temps de travail	
	Assistant Gestion de données (VNU national)	Gestion et analyse des données de monitoring de protection sur support électronique. Il consacrera 80% de son temps et le projet couvrira 80% de son VLA sur une période de 12 mois	19 371
TOTAL			19 371

Assurance qualité

Le rôle d'assurance qualité revient au Comité de Pilotage du projet, ce dernier le délègue à l'unité suivi évaluation du bureau pays conformément aux règles et procédures de gestion de projet au sein du PNUD. Pour plus d'indépendance, cette entité relève directement du Représentant Résident Adjoint au Programme et n'est pas impliquée dans la mise en œuvre. Le projet prévoie une évaluation finale indépendante et extérieure à la fin de sa mise en œuvre afin d'évaluer les résultats obtenus par le projet.

Chaque agence est responsable d'assurer le suivi et l'évaluation des activités du projet qui lui sont confiées ; un budget spécifique a été défini pour les activités de suivi-évaluation.

c) **Gestion des risques – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.**

Risque spécifique au projet	**Niveau de risque (faible, moyen, élevé)**	**Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)**
Accroissement du risque de représailles, de menaces aux	Le projet nécessite que les individus, particulièrement les groupes vulnérables, qui	Le projet s'assurera d'adopter une approche de mise en œuvre basée sur les droits des

victimes et témoins, ou des tensions communautaires La mise en œuvre d'un projet visant à promouvoir la justice transitionnelle, y compris la lutte contre l'impunité pour des violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire potentiellement constitutive de crimes internationaux, y compris les violences sexuelles liées aux conflits, peut pousser les auteurs de ces actes à engager des actions pour faire cesser les interventions planifiées. Le projet pourrait aussi raviver des tensions entre des communautés.	souhaitent se prévaloir des mécanismes de justice transitionnelle, y compris en ayant accès à la justice pénale, puissent le faire en toute sécurité. L'accroissement du risque de représailles ou des tensions communautaires compromettraient la participation des victimes et témoins de violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, potentiellement constitutive de crimes internationaux, ainsi que celle de leurs communautés, au projet. Impact : Moyen Probabilité : Moyenne	victimes et sur la prise en compte de l'égalité des genres. Celle-ci impliquera de respecter la centralité du principe « ne pas nuire », mais aussi de mener des évaluations préliminaires, des analyses des dynamiques des conflits locaux et s'assurera d'appliquer les standard et meilleures pratiques en matière de protection, y compris de protection judiciaire, notamment pour les groupes vulnérables tels que les victimes de violences sexuelles liées aux conflits.
Manque de soutien de la part des autorités politiques nationales et provinciales au processus de justice transitionnelle au Kasaï et au Kasaï Central Les autorités politiques nationales, jusqu'au plus haut sommet de l'Etat, et provinciales ont marqué à ce stade leur appui au processus de justice transitionnelle au Kasaï et au Kasaï Central. Toutefois, le contexte politique national et provincial demeure volatile, particulièrement en amont des élections générales devant débuter en décembre 2023.	En raison de l'évolution rapide et souvent imprévisible du contexte politique, l'apport d'un soutien fort et constant par les autorités politiques nationales et provinciales au processus de justice transitionnelle, particulièrement à la lutte contre l'impunité pourrait être limité, voire cesser, si la recherche de la vérité, de la justice, des réparations et des garanties de non-répétition ne sont plus perçues comme des priorités stratégiques pour le gouvernement national et provincial. Impact : Moyen Probabilité : Forte	Le projet se base sur une approche participative et inclusive. Celle-ci se base sur les conclusions des consultations populaires sur la justice transitionnelle réalisées au Kasaï et au Kasaï Central réalisées auprès des populations, notamment des victimes, ainsi que sur l'implication systématique des autorités politiques nationales et provinciales, les autorités coutumières, des victimes et des communautés dans le cadre de l'appui au développement des initiatives provinciales de justice transitionnelle, y compris dans le cadre de l'opérationnalisation de la CPVJR.
Sécurité La présence des Nations Unies en RDC, particulièrement de la MONUSCO, fait l'objet d'un sentiment négatif croissant parmi l'ensemble de la population.	Du fait de l'intensification du sentiment anti-MONUSCO, les représentants du système des Nations Unies sont parfois la cible d'actes violents. Impact : Moyen Probabilité : Faible	La MONUSCO a quitté les provinces d'intervention en 2021. Les agences du système des Nations Unies, dont les agences bénéficiaires du projet, ont pu opérer sans risques depuis, y compris à la suite de la montée en puissance du sentiment anti-MONUSCO depuis 2022. Par ailleurs, les agences bénéficiaires du projet vont assurer un monitoring régulier de l'évolution du

		contexte sécuritaire avec le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (UNDSS) afin d'anticiper toute éventuelle évolution du contexte sécuritaire et son impact sur la mise en œuvre du projet.
Résistance de la part des autorités coutumières. Les autorités coutumières bénéficient d'une grande légitimité et popularité auprès de la population. Certaines autorités pourraient être en désaccord et/ou résister aux objectifs poursuivis par le projet.	De nombreuses activités du projet repose sur l'implication et la participation directe des communautés à travers leurs structures communautaires, leurs leaders communautaires et leurs membres. Si celles-ci refusent ou s'abstiennent de participer, alors l'obtention des résultats escomptés est compromise. Impact : moyen Probabilité : moyenne	Le projet veillera à intégrer dès le début les autorités coutumières, les chefs coutumiers et communautaires dans le lancement du projet mais également dans les processus de suivi-évaluation. Il s'agit d'obtenir des garanties de leur engagement aux côtés du projet dans la poursuite des résultats escomptés. Un partage immédiat, permanent et continu du programme avec les autorités est garanti et leur implication dans la mise en œuvre du programme est assurée.
Discrimination basée sur le genre La mise en œuvre d'un projet visant à promouvoir la justice transitionnelle, en facilitant l'accès des femmes et des filles à des mécanismes judiciaires et non-judiciaires visant à réaliser leurs droits à la vérité, à la justice, aux réparations et aux garanties de non-répétition, peut pousser les auteurs de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire et la société en général a réagir négativement, à recourir davantage a des discriminations basées sur le genre , ainsi qu'à des violences basées sur le genre.	Le projet nécessite que les individus, particulièrement les femmes et les filles, qui souhaitent se prévaloir des mécanismes de justice transitionnelle, y compris en ayant accès à la justice pénale, puissent le faire en toute sécurité. L'accroissement du risque de discriminations, de violences ou de représailles compromettrait la participation des femmes et des filles ainsi que celle de leurs communautés, au projet. Impact : Moyen Probabilité : Moyenne	Le projet s'assurera d'adopter une approche de mise en œuvre basée sur les droits des femmes et sur la prise en compte de l'égalité des genres. Celle-ci impliquera de respecter la centralité du principe « ne pas nuire », mais aussi de mener des évaluations préliminaires, des analyses des dynamiques de genre, de renforcer la connaissance de ces dynamiques et de l'approche fondée sur le genre des partenaires de mise en œuvre, et de s'assurer d'appliquer les standard et meilleures pratiques en matière de protection, y compris de protection judiciaire, notamment pour les groupes vulnérables tels que les victimes de violences sexuelles liées aux conflits. Le projet bénéficiera des interventions des projets JAD et VBG mis en œuvre dans la zone par le PNUD depuis quelques années qui ont notamment mis

		l'accent sur la masculinité positive

d) **Suivi / évaluation – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.**

Le rôle d'assurance qualité revient au comité de pilotage du projet, ce dernier le délègue au PNUD qui a la charge de la coordination générale du projet, conformément à ses règles et procédures de gestion de projet. Le BCNUDH et le UNHCR sont impliqués et contribuent à l'intégralité de ce processus.

Le projet prévoie une évaluation finale indépendante et extérieure à la fin de sa mise en œuvre afin d'évaluer les résultats obtenus par le projet. Pour réaliser cette évaluation finale, un ou deux évaluateurs seront recrutés à cette fin et travailleront sous le lead de l'équipe d'évaluation du PNUD et en collaboration avec les équipes d'évaluation des deux agences.

Le cadre de suivi et d'évaluation développé conjointement avec les équipes d'évaluation des trois agences sous le lead du chargé de suivi-évaluation de l'équipe du PNUD, utilisera les données existantes, y compris celles du projet PAJURR et celles du projet SSKAT, lorsqu'elles seront disponibles, pour établir une situation de référence. Un(une) chargé (e) de suivi-évaluation de l'équipe du PNUD sera dédié et se consacrera entièrement au suivi et à l'évaluation du projet, avec la collaboration des chargés de suivi-évaluation des deux agences. Il/elle contribuera à la préparation et à la mise en œuvre des réunions statutaires (comité technique, comité de pilotage). Conjointement avec avec les équipes d'évaluation des trois agences, il procédera à l'évaluation de l'impact et à des visites de terrain ; et en assurera le reporting en appui au coordonnateur du projet.

Au début du projet, en concertation avec le chargé M&E des organismes partenaires des Nations Unies impliqués, l'expert M&E discutera de certains indicateurs stratégiques et élaborera un plan de suivi et d'évaluation sous le lead du coordonnateur avec implication des agences et les parties prenantes clés. Par ailleurs, un ensemble de normes, d'indicateurs, de données de base et de cibles sera élaboré en étroite collaboration avec les partenaires afin de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du projet.

Chaque agence est responsable d'assurer le suivi et l'évaluation des activités dans le cadre de la mise en œuvre des résultats du projet qui lui sont confiés. Un budget spécifique a été défini pour les activités de suivi-évaluation. En outre, le projet dispose d'un(e) expert(e) en suivi et évaluation qui assure la compilation des informations fournies par les différents partenaires de mise en œuvre. Il/Elle collabore avec les chargés de suivi-évaluation des agences et travaille directement avec le/la Coordonnateur(trice) du projet afin de garantir l'atteinte des résultats prévus. Le suivi des résultats escomptés pour chaque activité et le retour d'information aux partenaires et organismes de mise en oeuvre relèveront de la responsabilité de chaque entité

des Nations Unies récipiendaire, sous la supervision du Coordinateur de projet, avec l'appui de l'expert M&E. L'expert M&E, en soutien au coordinateur et en collaboration avec le Comité technique, veillera à ce que le projet dispose d'un plan de suivi axé sur les résultats.

Le budget de suivi & évaluation, de l'évaluation finale et de la communication s'élève à 8.7 % du budget global du projet soit un total de 175 795.24 USD. A l'exception de l'évaluation finale, il sera pris en charge par les 3 agences de manière égale et couvrira outre les aspects liés à la communication, les activités de suivi-évaluation, les missions de planification et l'organisation des comités technique et de pilotage. Le PNUD travaillera avec les deux autres agences pour mettre en place les outils conjoints de suivi et évaluation, y compris un calendrier commun des missions de terrain pour la collecte de données.

Le rapportage se fera suivant les procédures et la timeline indiquées dans les instructions partagées par le PBF. Le modèle et la périodicité y sont décrites.

Conformément aux politiques et procédures de programmation énoncées dans le Guide de l'utilisateur du PNUD, le projet sera suivi de la manière suivante :

Dans le cadre du cycle annuel

- Un exercice préliminaire de collecte de données pour compléter ou définir les lignes de référence de chaque indicateur de produit. Ce cadre de résultat mis à jour sera présenté au comité de pilotage le 6ème mois de la mise en œuvre du projet.
- Une évaluation de la qualité enregistrera chaque semestre les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats clés, basée sur les critères de qualité et les méthodes consignées dans le tableau de gestion de la qualité.
- Un rapport semestriel et annuel d'avancement fondé sur les informations soumis par le/la coordinateur(trice) de projet au Comité de pilotage par le biais de l'assurance qualité du projet.
- Un journal des enseignements sera régulièrement mis à jour pour assurer l'apprentissage et l'adaptation continus au sein de l'organisation et faciliter la préparation du rapport sur les enseignements à la fin du projet.
- Un plan de suivi du calendrier sera activé et mis à jour afin de suivre les actions/événements clés en matière de gestion.

Evaluation finale

Au cours du dernier mois de la mise en œuvre du projet, une évaluation finale sera effectuée par un consultant externe et indépendant selon les procédures du PNUD et les lignes directrices du PBF.
Sous la direction générale du comité de pilotage, le/la Coordinateur (trice) de projet et le responsable de l'unité S&E seront responsables de la gestion au jour le jour de l'évaluation. Le PNUD, BCNUDH, l'UNHCR et le Secrétariat de PBF sont impliqués et contribuent au processus.
L'objectif principal de l'évaluation indépendante finale sera d'évaluer les résultats (extrants) générés à partir de ce projet par rapport aux quatre critères : l'efficacité, la pertinence, l'impact

et la durabilité, en termes de consolidation de la paix et sur la base de l'analyse des conflits initiale. Cette évaluation finale et les rapports trimestriels seront utilisés comme outils de partage des connaissances et de l'apprentissage à la fois avec les partenaires nationaux ainsi que les donateurs et d'autres organismes.

e) **Stratégie de fin de projet / durabilité – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.**

Considérant le caractère catalytique de son financement, le projet viendra consolider et amplifier les avancées stratégiques significatives obtenues dans la promotion des mécanismes de justice transitionnelle grâce au programme conjoint des Nations unies d'appui à la réforme de la justice et aux projets PAJURR et SSKAT, en se basant sur les bonnes pratiques et les leçons apprises accumulées dans les deux provinces du Kasaï et Kasaï Central. Ainsi, la mobilisation de ressources additionnelles est particulièrement importante afin de pouvoir dupliquer ces interventions auprès d'autres communautés identifiées également affectées par le conflit.

Par ailleurs, le projet s'inscrit dans le cadre d'un appui holistique au processus national de justice transitionnelle en RDC, soutenu par différentes interventions programmatiques du système des Nations Unies. En effet, grâce au financement d'autres bailleurs et des fonds propres des agences, les Nations unies continueront d'apporter, un appui technique, matériel et financier au développement dudit processus, à travers le développement et la mise en œuvre des programmes structurants.

Pour assurer sa durabilité, le projet adhère à une approche systémique et sectorielle avec un accent majeur sur le renforcement des capacités des individus, des communautés et des institutions. Le projet favorisera le développement de synergies avec les différents projets en cours de mise en œuvre dans les provinces ciblées. Il s'agit notamment du programme conjoint d'appui à la réforme de la justice exécuté par un consortium sous la coordination du PNUD ainsi que des programmes et projets de protection des personnes déplacées de force ainsi que ceux d'appui à la réintégration des rapatriés et retournés au Kasaï développés par le HCR.

En outre, une stratégie de sortie sera définie dès le démarrage du programme et consistera à mettre en place des mécanismes de transferts des compétences aux autorités étatiques et non étatiques. A l'instar du processus de son élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet seront également conduits de manière inclusive et participative. Car en effet, l'implication de toutes les parties prenantes aux différentes étapes du projet, garantie non

seulement la réalisation de ses objectifs mais aussi l'appropriation nationale et la pérennisation de ses acquis.

3. Budget du projet

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Le rapport qualité/prix a été respecté dans la répartition du budget avec seulement 16.61% ($ 332 371.39) du budget consacré au personnel et en veillant à ce que l'essentiel soit affecté aux activités programmatiques sur le terrain et aux partenaires et bénéficiaires. Ci-dessous le tableau qui reprend les différentes articulations du budget.

TOTAUX				
Personnel et autres employés	PNUD (budget en USD)	BCNUDH (budget en USD)	HCR (budget en USD)	Totaux
	200 000	113 000	19 371.38	332 371.39
Fournitures, produit de base, matériels	30 407.79	22 553 .36	8 000	60 961.15
Equipements, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	10 000	73 938.10	25 000	108 938.10
Services contractuels	122 245.68	198 436.22	32 000	352 679.90
Frais de déplacement	61 506.43	86 948.10	15 000	163 454.53
Transferts et subvention aux homologues	334 930.21	-	400 000	734 930.21
Frais généraux de fonctionnement et autres couts directs	54 000	33 161.60	28 666	115 827.60
Sous-budget total du projet	813 088.11	528 037.39	528 037.08	1 869 162.88
Couts indirects (7%)	56 916.17	36 962.62	36 962.62	130 841.40
TOTAL	870.000	565000	565 000	2 000 000

Veuillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxième et troisième tranches dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants : 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxièmes et troisièmes tranches.

Veuillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxièmes et troisièmes tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquencement des projets.

Remplissez deux tableaux dans **l'annexe D du budget Excel.**

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

Voir le budget en annexe du document.

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Oui	Non	Commentaire
Planification			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé	X		Bien que tous les axes d'intervention ne nécessitent pas le recrutement de partenaires d'exécution, les partenaires d'exécution identifiés ont été non seulement consultés mais également identifiés. C'est notamment le cas des barreaux et bureaux de consultations gratuites, des OSC (Fondation Kadima, VIBOSA, Femmes Main dans Main pour le Développement Intégral (FMMDI) et ADSSE) pour les Résultats 1 & 3.
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission		X	Les 3 agences n'envisagent pas de recruter des personnels additionnels mais de confier la mise en œuvre du projet aux personnels existants et partenaires de mise en oeuvre. (Voir détails à la partie - Gestion du projet).
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	X		Les territoires d'intervention ont été identifiés sur la base du mandat de la CPVJR, des conclusions des consultations nationales au Kasaï ainsi que sur la base des dossiers judiciaires inclus dans les stratégies de priorisation des poursuites provinciales. Du coté HCR, le projet sera exécuté dans 8 territoires à savoir : Demba, Dibaya, Luiza et la ville de Kananga au Kasaï Central et

			Kamonia, Luebo, Mweka et la ville de Tshikapa au Kasaï.
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X		Les représentants du gouvernement et la société civile ont été consultés pour l'élaboration du document lors des missions d'identification des besoins. En outre, les documents ont été partagés avec les autorités pour recevoir leurs inputs et commentaires. Les acteurs clés ont été consultés et sensibilisés lors l'élaboration de la note conceptuelle (Juillet 2023).
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectué Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	X		Un mapping des interventions dans les provinces ciblées a été réalisé pour assurer des synergies et des complémentarités entre ces interventions et celles du programme. Une analyse a été faite avec toutes le prenantes au cours de laquelle, les produits clés du projet ont été retenus.
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	X		Les critères de sélection des bénéficiaires directs du programme ont été définis. Un calendrier de sélection des bénéficiaires directs est en cours d'élaboration.
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement ?	X		Les partenaires de la contrepartie nationale pertinente ont été impliqués dans la formulation du projet tant au niveau national qu'au niveau des provinces concernées. En outre, la CPVJR et le BCNUDH ont signé un

			Accord de Coopération Technique avec la CPVJR en juillet 2023. Le Président de la République a aussi officiellement sollicité et obtenu l'appui du HCDH via le BCNUDH, à travers un échange de lettres, pour soutenir les efforts du gouvernement à promouvoir la justice transitionnelle en RDC. Le projet permettra la réalisation des engagements pris à travers ces deux partenariats formels. Il y a un accord de siège entre le HCR et le gouvernement de la RDC. Cet accord autorise le HCR à accompagner les autorités dans la protection des réfugiés, déplacés internes, apatrides, rapatriés et les communautés hôtes affectés par la crise en RDC y compris les sites du projet.
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	X		La coordination est assurée par le PNUD ; toutes les agences d'exécution se sont engagées dans la mise en œuvre cohérente de la stratégie définie dans le document. La communication et le partage d'information entre les agences est primordiale c'est-à-dire que toutes les agences sont impliquées dans toutes les activités, même si une seule agence est responsable et dispose des financements.

			Les dispositions sur la mise en œuvre du projet ont été prises et sont en places à travers les sous accords entre HCR et ses partenaires de mis en œuvre
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il ?	N/A		
Genre			
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	X		Le PNUD a mis à contribution l'unité Genre du bureau pays pour passer en revue les activités planifiées et s'assurer que le genre est bien pris en compte dans la formulation du projet et sa mise en œuvre. Il convient également de souligner qu'en dehors du Programme conjoint des Nations Unies d'appui à la réforme de la justice dont les activités sont mises en œuvre dans cette zone, le PNUD met également en œuvre dans la même zone des activités du Programme conjoint de lutte contre les violences basées sur le genre : Justice, Autonomisation et Dignité des Femmes et des Filles. Le BCNUDH quant à lui dispose d'une expertise spécifique en matière de prévention et de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits, notamment en tant qu'agence responsable de la mise en œuvre du l'arrangement de suivi, d'analyse et de communication de

			l'information (MARA) sur la violence sexuelle liée aux conflits mandaté par la résolution 1960 (2010) du Conseil de Sécurité. Cette expertise a été exploitée notamment pour évaluer l'impact des violences sexuelles liées aux conflits au Kasaï et au Kasaï Central et informer le choix des interventions retenues. Le HCR dispose d'une expertise interne en matière de Genre et diversité dont les considérations ont été pris en compte dans le processus d'élaboration de ce projet.
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du proje	X		Le projet a notamment été informé par les conclusions préliminaires des consultations nationales au Kasaï, au cours desquelles 1,118 femmes ont été interrogées sur leurs attentes en matière de justice transitionnelle. Le projet a aussi été éclairé par le travail réalisé avec la CPVJR au Kasaï Central, y compris avec ses 6 Commissaires femmes, dans le cadre de son opérationnalisation qui a été informé par les conclusions de consultations populaires réalisées en 2019 auprès de 552 femmes. Les consultations des femmes et jeunes ont été organisées à Kananga et Tshikapa avec l'appui de l'ONG FMMDI, VIBOSA et Fondation Kadima tout au long du processus d'élaboration de ce projet.

12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X		Les cibles du cadre de résultats sont ventilées par sexe et par âge
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	X		Les cibles sont désagrégées par sexe et âge dans le budget.

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for money »)

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X		Le budget est complété par une justification narrative. Les couts inclus respectent les instructions du PBF en matière d'optimisation des ressources (« Value for Money »).
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	X		Les coûts unitaires sont basés sur les couts d'interventions similaires au Kasaï et au Kasaï Central.
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	X		Le budget est adapté aux résultats vises pour les interventions planifiées au Kasaï et au Kasaï Central.
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	X		Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement respecte les instructions du PBF en matière d'optimisation des ressources (« Value for Money »).
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	X		Les frais de personnel sont proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité. Ces frais permettront de soutenir notamment les postes d'un personnel national et d'un personnel international. Le recours à un personnel international, est nécessaire pour assurer la présence sur le terrain d'une expertise en matière de

			standards et bonnes pratiques internationales sur la justice transitionnelle.
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.		X	Les achats de matériaux, équipement, etc. prévus dans le projet ne dépassent pas 15% du budget.
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.		X	Le projet n'envisage pas l'achat de véhicules.
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.	X		Le projet bénéficiera du soutien technique des programmes et projets similaires mis en œuvre dans cette zone. Le PNUD compte mutualiser le salaire de l'équipe de la coordination du projet avec les programmes et projets en cours de mise en œuvre, lesquels sont financés par d'autres ressources. Le projet sera complémenté par le soutien du projet « Appui du BCNUDH au développement et à la mise en œuvre d'une politique nationale de justice transitionnelle centrée sur les besoins des victimes en RDC » soutenu par la Belgique et par le budget des contributions des donateurs du BCNUDH dont ceux du *Core project* (Suède, Norvège et Pays Bas). Il bénéficiera du côté UNHCR des projets de Monitoring Protection, financé par le BPRM ainsi que le projet PBF transfrontalier. Le projet bénéficiera d'un soutien logistique et matériels existants. Il s'appuiera également sur d'autres projets en cours dans ces provinces (Monitoring Protection, VBG, PBF etc.) en termes des ressources humaines

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved "Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds" (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations' headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives, and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives, and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives, and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in

		consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	**Event**
30 April	Annual reporting – Report **Q4 expenses** (Jan. to Dec. of previous year)
Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates.

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent's website (http://mptf.undp.org).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives, and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or

allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it		Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report **Q4 expenses** (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report **Q1 expenses** (January to March)
31 July	Report **Q2 expenses** (January to June)
31 October	Report **Q3 expenses** (January to September)
Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent website (http: www.mptf.undp.org)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as

designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax-exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE**: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE**: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project-based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.[40]
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

[40] Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1 : Les mécanismes de justice transitionnelle sont rendus opérationnels dans le respect d'une approche participative et centrée sur les besoins des victimes pour promouvoir la paix et la cohésion sociale (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue) ODD 16 visant à « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous » ODD 5 visant à « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles, à travers ses trois cibles » (Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen) Examen périodique universel, U 3ème cycle, 2019, thème B54 :		Indicateur 1 a Nombre de victimes et témoins ayant collaboré avec la CPVJR dans le cadre de son mandat de recherche de la vérité, de la justice et de la réconciliation. Niveau de référence : 0 Cible: 200 personnes, dont 100 femmes.	Rapport d'activités annuel de la CPVJR ; observations ; documents institutionnels. Fréquence : trimestrielle et annuelle	La CPVJR produit à l'heure actuelle son premier rapport d'activités pour l'année 2023 et est en train de lancer ses opérations.
		Indicateur 1 b Nombre de réformes législatives et/ou administratives mises en œuvre clés par les autorités provinciales et nationales pour mettre en œuvre un processus de justice transitionnelle au Kasaï. Niveau de référence : 0 Cible: 1	Observations ; documents institutionnels. Fréquence : trimestrielle	Cet indicateur s'inscrit dans une logique d'appui à une dynamique institutionnelle et à des initiatives en matière de justice transitionnelle, qui sont par leur essence des processus à long terme impliquant un soutien politique fort.
		Indicateur 1 c Baisse du nombre de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire vérifiés dans le Kasaï et le Kasaï Central entre	Analyse mensuelle et annuelle de la situation des droits de l'homme du BCNUDH ; observations ;	L'analyse annuelle 2023 du BCNUDH est en cours de production.

Recommandation 119.141 pour la mise en place d'un processus inclusif de justice transitionnelle pour clarifier la vérité, fournir des réparations aux victimes et garantir la réconciliation (Chili). Recommandation 119.144 pour la mise en œuvre de mécanismes de justice transitionnelle dans les domaines de la vérité, la justice, les réparations et les réformes (Suisse).		Niveau de référence : 38[41] Cible : 30	documents institutionnels. Fréquence : mensuelle et annuelle.	
	Produit 1.1 La CPVJR est rendue pleinement opérationnelle au Kasaï Central par la mise en œuvre de son mandat à savoir la recherche de la vérité, de la justice et de la réconciliation des communautés jadis en conflit, dans le respect d'une approche centrée sur les droits des victimes. - Organiser une campagne de sensibilisation via les radios communautaires et médias de proximité et 5 sessions de sensibilisation dans les territoires de la province en vue d'obtenir l'adhésion et la participation des populations locales sur ce processus de recherche de la vérité, de la justice et de la réconciliation au Kasaï Central. - Apporter un soutien matériel et logistique pour faciliter le déploiement des membres et personnels de la CPVJR, et le	Indicateur 1.1.1 Nombre de personnes sensibilisées sur la justice transitionnelle, notamment sur le mandat de la CPVJR au Kasaï Central. Niveau de référence : 36,000 personnes dont 2,700 femmes[42] Cible : 100,000 personnes dont 50,000 femmes	Rapport de la campagne de sensibilisation radiophonique réalisée au Kasaï ; rapport des activités de sensibilisation, Fréquence : trimestrielle	Tout au long de la mise en œuvre du projet.
		Indicateur 1.1.2 Nombre d'enquêtes sur des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire engagées par la CPVJR dans le cadre de son mandat. Niveau de référence : 0 Cible : 2	Rapport d'activités annuel de la CPVJR ; observations ; documents institutionnels.	Tout au long de la mise en œuvre du projet

[41] Données vérifiées par le BCNUDH entre janvier et décembre 2023.

[42] Information basée sur les rapports d'activités, y compris les rapports de la budgétisation axée sur les résultats (RBB), des actions de sensibilisation soutenues avec le soutien du BCNUDH entre 2021 et 2023 au Kasaï Central.

	fonctionnement de la CPVJR, dans les territoires du Kasaï Central. - Renforcement des capacités des membres et personnels de la CPVJR par la fourniture d'appuis techniques et de formations, y compris pour renforcer leurs capacités à identifier des cas emblématiques de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire prenant en compte la vulnérabilité des victimes, à planifier et conduire des enquêtes sur des violations graves sur des droits de l'homme et du droit international humanitaire impliquant des personnes vulnérables, dont des victimes de violences sexuelles liées aux conflits et des enfants. - Appui à l'organisation des auditions et prises des dépositions des victimes et témoins dans tous les territoires (conception du formulaire de prise des dépositions, enregistrements des dépositions, auditions des femmes et enfants etc.). - Appuyer le développement par la CPVJR d'un circuit de référencement, y compris en renforçant la capacité d'organisations de la société civile à offrir des services médicaux, psycho-sociaux, d'aide légale, et tout autre service de base d'urgence pour les victimes vulnérables collaborant avec la CPVJR, notamment les femmes et les jeunes.	Indicateur 1.1.3 Nombre de victimes ayant eu accès à des services d'urgence dans le cadre du circuit de référencement mis en place par la CPVJR. Niveau de référence : 0 Cible : 100 personnes dont 50 femmes	Observations ; documents institutionnels Fréquence : trimestrielle	Tout au long de la mise en œuvre du projet

	- Suivi et évaluation de l'opérationnalisation de la CPVJR dans le Kasaï Central			
	Produit 1.2 Les communautés affectées par les conflits au Kasaï sont informées sur les mécanismes de justice transitionnelle et ont la capacité de participer au développement et à la mise en œuvre d'un processus provincial de justice transitionnelle, promouvant notamment la recherche de la vérité - Organiser une campagne de sensibilisation via les radios communautaires et médias de proximité et 5 sessions de sensibilisation dans les territoires de la province en vue et de de vulgariser les conclusions des consultations nationales sur la justice transitionnelle et d'informer le public sur le développement d'un processus de justice transitionnelle au Kasaï afin d'obtenir l'adhésion et la participation des populations locales sur ce processus. - Organiser 5 sessions de formation et renforcement des capacités sur les quatre piliers de la justice transitionnelle, à savoir le droit à la vérité, à la justice, aux réparations et aux garanties de non-répétition, en faveur des autorités locales, des acteurs de la société civile, et des communautés au Kasaï.	Indicateur 1.2.1 Nombre de personnes sensibilisées sur la justice transitionnelle, notamment sur les conclusions des consultations nationales au Kasaï. Niveau de référence : 2,200 personnes dont 1,100 femmes[43] Cible : 100,000 dont 50,000 femmes	Rapport de la campagne de sensibilisation radiophonique réalisée au Kasaï ; rapport des activités de sensibilisation, Fréquence : trimestrielle	Tout au long de la mise en œuvre du projet
		Indicateur 1.2.2 Le rapport final des conclusions des consultations nationales réalisées au Kasaï est débattu et validé par autorités locales et nationales, les chefs coutumiers, acteurs de la société civile, victimes des graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire ainsi que leurs communautés, et la CPVJR. Niveau de référence : 0 Cible : 1	Rapport final des conclusions des consultations nationales réalisées au Kasaï.	Le rapport des consultation nationales dans le Kasaï est en cours de finalisation.

[43] Information basée sur le nombre de personnes sensibilisées et sondées sur la justice transitionnelle dans le cadre des consultations nationales realisées en 2022 au Kasaï.

	- Faciliter la validation des conclusions des consultations nationales réalisées au Kasaï par les autorités nationales et provinciales lors d'un atelier d'échanges avec celles-ci, les chefs coutumiers, acteurs de la société civile, victimes de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire ainsi que leurs communautés, et la CPVJR, afin d'engager le développement d'un processus de justice transitionnelle provinciale centré sur les besoins des victimes au Kasaï et inspiré des bonnes pratiques identifiées au Kasaï Central. - Appuyer les autorités locales et nationales dans la mise en œuvre des recommandations des consultations nationales au Kasaï, notamment en soutenant techniquement et matériellement l'opérationnalisation de mécanismes de justice transitionnelle promouvant la recherche du droit à la vérité, en coordination avec les efforts en cours de promotion de la justice, des réparations et des garanties de non-répétition. - Suivi et évaluation des activités de mise sensibilisation des mécanismes de justice transitionnelle et développement d'un plan provincial de JT			
Résultat 2:		**Indicateur 2 a :** % de la population ayant confiance dans	Sondage auprès des populations	Annuel

Les principes fondamentaux de l'État de droit sont réaffirmés et la lutte contre l'impunité est améliorée à travers le renforcement de l'offre et de la demande de justice. ***(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)*** ODD 16 visant à « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous », et principalement : 16.3 : « Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité »		les institutions judiciaires (désagrégé par sexe). Niveau de référence : 30% Cible: 50% dont 25% des répondantes féminines et 25% des répondants masculins)		
		Indicateur 2 b : % de la population ayant recours à la justice formelle pour résoudre leurs conflits. Niveau de référence : 25% Cible: 50% dont 25% des répondantes féminines et 25% des répondants masculins)	Sondage auprès des populations	Annuel
		Indicateur 2 c : Nombre de dossiers de crimes internationaux et/ou grave dont le traitement a respecté les principes d'un procès équitable (droit à la défense, principe de légalité, indépendance, impartialité) Niveau de référence : 3 Cible: 6 Indicateur 2 d : Nombre de dossiers de SVBG liés au conflit traité par les cours et tribunaux Niveau de référence : 3	Rapport des institutions judiciaires & Outils de monitoring judiciaire	Trimestriel

		Cible : 6		
	Produit 2.1: L'offre de justice est améliorée par le renforcement de la chaîne pénale dans la poursuite des crimes de droit international y compris les violences sexuelles commises en période de conflit. ***<u>Liste des activités relevant du produit:</u>*** -Appuyer l'évaluation, l'actualisation et la mise en œuvre des stratégies provinciales de poursuites des crimes de droit international (ateliers, missions d'enquête et audiences foraines) dans les deux provinces du Kasaï et du Kasaï Central afin de renforcer leur impact stratégique. - Redynamiser les cadres de concertation (Task force) mis en place par les autorités judiciaires et les partenaires techniques et financiers dans les deux provinces du Kasaï et du Kasaï Central afin d'améliorer la coordination des interventions dans le cadre de la lutte contre l'impunité des crimes de droit international (réunions, forums d'échange, appui technique, matériel et logistique). -Renforcer les capacités techniques et opérationnelles (formation) des acteurs judiciaires (magistrats, agents de l'ordre	**Indicateur 2.1.1 :** Existence des stratégies provinciales de poursuites des crimes de droit international actualisées. **Niveau de référence : 2** **Cible : 2**	-Document de stratégie; -Rapport d'activité.	Semestriel Annuel
		Indicateur 2.1.2 : Nombre de dossiers relatifs aux crimes de droit international faisant l'objet d'un traitement. **Niveau de référence** : 16 **Cible** : 33	Rapport des institutions judiciaires	Semestriel Annuel
		Indicateur 2.1.3 : Nombre de décisions judiciaires rendues en matières des crimes de droit international et des violences sexuelles commises en période de conflit. **Niveau de référence** : 3 **Cible** : 6	Rapport des institutions judiciaires	Semestriel Annuel

	judiciaire et auxiliaires de la justice) sur les techniques d'enquête en matière des crimes de droit international ainsi que sur d'autres thématiques connexes. -Mener les actions de plaidoyer en faveur de l'affectation / déploiement des magistrats dans les deux provinces du Kasaï et du Kasaï Central. -Doter les juridictions et offices en cours de construction au Kasaï-central (Cour Militaire, Tribunal Militaire de Garnison de Kananga et Parquet de Grande Instance de Tshimbulu), dans le cadre du programme conjoint des Nations Unies d'appui à la réforme de la justice, en mobiliers et fournitures de bureau.			
	Produit 2.2 : La demande de justice est améliorée pour les populations en général et les victimes des crimes de droit international en particulier, favorisant ainsi la résolution pacifique des conflits. ***<u>Liste des activités relevant du produit:</u>*** -Renforcer les capacités technique et organisationnelles (formation, subvention ...) de deux Bureaux de consultations gratuites « BCG » et de deux cliniques juridiques ; -Organiser, à travers les BCG des barreaux de deux provinces, l'assistance judiciaire	**Indicateur 2.2.1 :** Nombre de victimes ayant bénéficié d'une assistance judiciaire gratuite et d'un accompagnement juridique de qualité. **Niveau de référence** : 400 (250 femmes/ filles et 150 hommes/ garçons. **Cible** : 600/350 femmes filles et 250 hommes et garçons	-Rapport des institutions judiciaires -Rapports des Barreaux et des cliniques juridiques	Trimestriel Semestriel Annuel
		Indicateur 2.2.2 : Nombre de prévenus ayant bénéficié d'une assistance judiciaire gratuite et d'un accompagnement juridique de qualité	-Rapport des institutions judiciaires -Rapports des Barreaux et des cliniques juridiques	Trimestriel Semestriel Annuel

	et l'accompagnement juridique de victimes et de prévenus devant les cours et tribunaux dans les affaires de crimes de droit international ; -Fournir un appui à la définition et à la mise en œuvre de mesures de protection et d'accompagnement des victimes et des témoins ; -Appuyer le coaching et le renforcement des capacités (formation, octroi des subventions…) des Organisations de la société civile pour la documentation des crimes de droit international; -Appuyer l'organisation des audiences des Tribunaux de paix et /ou Tribunaux de Grande Instance en matière d'homologation des accords obtenus à la suite d'un processus conventionnel des différends dans les territoires de deux provinces ciblées.	Niveau de référence : 30 (15 femmes et 15 hommes) **Cible :** 60(30 femmes et 30 femmes)		
		Indicateur 2.2.3 : Nombre de dossiers déposés en justice dont la documentation a été réalisée par une ONG ou une organisation de la société civile ont fait l'objet d'une décision judiciaire **Niveau de référence** :0 **Cible :** 2	-Rapports des institutions judiciaires et des ONG identifiées	Semestriel Annuel
		Indicateur 2.2.3 : Nombre d'accords obtenus à la suite d'un processus conventionnel des différends soumis à l'homologation du juge. **Niveau de référence** :0 **Cible :** 4	Rapports des institutions judiciaires	Semestriel Annuel
Résultat 3 : Les monitoring de l'environnement protecteur et mécanismes communautaires		Indicateur 3 a : % membres des mécanismes communautaires de prévention et gestion, règlement et transformation pacifiques des	Rapport d'évaluation, cartographie des MARCS,	Semestriel et annuel

de prévention et gestion, règlement et transformation pacifiques des conflits sont soutenus et renforcés en faveur des populations les plus vulnérables. (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant) (Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)		conflits qui ont confiance dans les MARC Niveau de référence : 20% Cible: 65% dont 35% des femmes et 30% des hommes		
		Indicateur 3 b : % de la population de 8 entités ciblés (territoires Demba, Dibaya, Luiza et la ville de Kananga au Kasaï Central et Kamonia, Luebo, Mweka et la ville de Tshikapa au Kasaï) ayant recours aux MARC pour résoudre leurs conflits Niveau de référence : 0 Cible: **32 dont 18% des femmes et 14% des hommes**	Liste des conflits transmis et traités par les MARC, Sondage et rapports	Semestriel et Annuel
		Indicateur 3 c : % membres des vecteurs de paix et médiateurs locaux sur les MARC et soutiennent les initiatives développées par les vecteurs et médiateurs de paix dans les 8 entités ciblées. Niveau de référence: **50 (25% des femmes et 25% des hommes)** Cible: **320 (160 femmes et 160 hommes)**	Liste des participants, liste des initiatives prises par les vecteurs de paix.	Mensuel, semestrielle et annuel

	Produit 3.1. **Un système de monitoring des conflits et des incidents de protection y relatifs est en place et pleinement fonctionnels dans les zones ciblées pour recueillir, analyser et publier des informations sur les conflits et les incidents de protection y relatifs**. - Renforcer les mécanismes non-formels de protection des victimes et témoins au niveau communautaire au profit d'au moins 300 personnes en appui aux mécanismes développés par le BCNUDH. - Renforcer les capacités de 32 structures communautaires de monitoring de protection constituées de 320 membres de la société civile (160 femmes et 160 hommes) sur la collecte, les voies de référencement, la documentation et l'analyse des conflits et des incidents de protection y relatifs dans les 8 entités ciblés dont les territoires Demba, Dibaya, Luiza et la ville de Kananga au Kasaï Central et Kamonia, Luebo, Mweka et la ville de Tshikapa au Kasaï, y compris l'élaboration des plans communautaires de réponse aux conflits documentés, notamment le conflit ayant résulté de la « crise Kamina Nsapu ». - Financer au moins 8 plans des structures communautaires de réponse aux conflits documentés dans les 8 entités couvertes,	Indicateur 3.1.1. % des mécanismes non-formels de protection des victimes et témoins répertoriées et cartographié. Niveau de référence : 20% Cible : 100%	Rapport de la cartographie, liste des mécanismes non formels	Mensuel, Semestriel et Annuel
		Produit 3.1.2 : # des membres des mécanismes non-formels de protection des victimes et témoins au niveau communautaire formés sur les droits des victimes, le cadre communautaire de protection Niveau de référence : 150 (80 hommes et 70 femmes) Cible : 300 dont 200 femmes et 100 hommes	Listes des participants, rapports d'activités, fiche d'évaluation et compte rendu des réunions d'évalutaion.	Semestriel Annuel
		Indicateur 3.1.3 : # des personnes issues des structures communautaires de monitoring de protection formées sur la collecte, les voies de référencement, la documentation et l'analyse des conflits et des incidents de protection y relatifs dans les 8 entités ciblés. Niveau de référence : 250 dont 145femmes et 105 hommes Cible : 300 dont 160 femmes et 140 hommes	Liste des particiapnts, Rapport de formation	Semestriel Annuel
		Indicateur 3.1.4 : % des conflits et incidents de protection ayant des liens directs ou indirects avec les conflits collectés et documentées	Rapports de monitoring protection, matrice des incidents, sondage	Hebdomadaire, Mensuel Semestriel Annuel

	notamment le conflit ayant résulté de la « crise Kamina Nsapu ». - Soutenir une réponse holistique à base communautaire pour au moins 2000 victimes d'incidents de protection ayant un lien direct ou indirect avec les conflits documentés et former au moins 150 agents des services techniques de l'État situés dans des zones post-conflit frontalières avec l'Angola sur les MARC, le monitoring de protection, les droits humains, la cohésion sociale, les droits des rapatriés et retournés et la Prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PSEA).	Niveau de référence : 30% Cible : 60%		
	Produit 3.2 **Les structures et mécanismes communautaires de prévention, gestion, règlement et transformation pacifiques des conflits sont renforcés et soutenus.** - Appuyer la diffusion des conclusions de l'étude sur les MARC de 2019. - Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des mécanismes communautaires de prévention, règlement et transformation de conflit en lien avec les MARC	Indicateur 3.2.1 :# des plans communautaires de réponse aux conflits élaborés Niveau de référence : 0 Cible : 16	Rapport d'évaluation, liste des membres des structures communautaires, plan élaborés, rapports d'activités	Mensuel Semestriel Annuel
		Indicateur 3.2.2	Rapport d'évaluation, liste des membres des structures	Mensuel Semestriel Annuel

	(commissions consultatives de règlement des conflits coutumiers (CCRCC)[44], Comités Locaux de Paix et de Développement (CLPD), Comités Locaux de Paix (CLP), Groupes de Dialogue Permanent (GDP), Groupes de Travail Inclusif (GTI), Organisations Sociétés Civiles (OSC), acteurs religieux etc.) dans les 8 entités ciblés. - Faciliter et appuyer le règlement des conflits par des MARC d'au moins un conflit emblématique dans la zone de mise en œuvre du projet y compris la signature des actes d'engagements par les autorités locales, chefs coutumiers et les acteurs de la société civile en lien avec les garanties de non-répétition. - Renforcer les capacités de 300 vecteurs de paix et médiateurs locaux sur les MARC et soutenir les initiatives développées par les vecteurs et médiateurs de paix. - Organiser 40 sessions de dialogue communautaire pour la prévention et transformation de conflit à travers les MARC et autres initiatives communautaires existants en collaboration avec les	Indicateur 3.2.2 : # des structures communautaires de prévention, gestion et transformation des conflits fonctionnels et opérationnels bénéficiaires d'un soutien financier Niveau de référence : 0 Cible : 8	communautaires, plan élaborés, rapports d'activités	
		Indicateur 3.2.3 # des victimes d'incidents de protection ayant un lien direct ou indirect avec les conflits documentés bénéficiaires d'une prise en charge holistique Niveau de référence : 0 Cible :2000 dont 38% des femmes, 25% des filles, 22% des hommes et 15% des garçons	Listes bénéficiaires, rapports d'activités, etc.	Mensuel Semestriel Annuel
		Indicateur 3.1.5 : # des agents des services techniques de l'État situés dans des zones post-conflit frontalières formé Niveau de référence : 20 dont 13hommes et 7 femmes Cible : 150 dont 75 personnes de sexe masculin et 75 de sexe féminin parmi lesquelles, 30 hommes et 45 garçons, 40 femmes et 35 filles	Listes des participants, rapport de formation, fiche d'évaluation, photos	Mensuel Semestriel Annuel

[44] 1er juillet 2017. – ARRÊTÉ MINISTÉRIEL n° 006 CAB/MIN/AFF-COUT/GMP/AS/nmr/2017 modifiant et complétant l'arrêté 004/CAB/MIN/AFF-COUT/2017 du 11 mars 2017 portant création, composition, organisation et fonctionnement des co https://www.droitcongolais.info/files/182.07.17-Arrete-du-1er-juillet-2017_commission-consultative-coutumieres.pdf

	jeunes et les autorités politico-administratives.			

Annexe D : Tableau de complémentarité entre le programme conjoint d'appui à la réforme de la justice et le projet Projust **Programme conjoint des Nations Unies d'appui à la réforme de la justice (2020-2024)**	**Projet « Promotion de la justice transitionnelle pour la consolidation de la paix dans les provinces du Kasaï et Kasaï Central, en sigle PROJUST ».**
L'objectif général est de « Réhabiliter l'Etat de droit en RDC à travers une justice mieux encadrée, responsable et plus performante, répondant aux besoins de justice et de protection juridique des populations, en particulier les populations vulnérables et à risques, en vue du renforcement de la stabilisation et de la cohésion sociale dans les zones d'intervention » à travers quatre résultats : • Résultat 1 : Le pilotage de la Politique Nationale de Réforme de la Justice est amélioré et coordonné ; • Résultat 2 : La redevabilité des acteurs de la chaîne pénale est améliorée permettant un fonctionnement des institutions conforme aux principes de l'Etat de droit ; • Résultat 3 : L'offre d'une justice de qualité est améliorée par le renforcement des institutions de la chaîne pénale dans la poursuite des infractions, avec un accent sur les crimes de droit international et les violences sexuelles commises en période de conflit ; • Résultat 4 : La demande de justice est améliorée pour les populations dans les zones d'intervention favorisant la résolution pacifique des conflits.	Le projet « Promotion de la justice transitionnelle pour la consolidation de la paix dans les provinces du Kasaï et Kasaï Central », a pour objectif principal de promouvoir l'opérationnalisation des mécanismes de justice transitionnelle, en assurant la centralité des besoins des victimes de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire, particulièrement des groupes les plus vulnérables, en vue de consolider une paix durable et de promouvoir la réconciliation entre les communautés au Kasaï et au Kasaï Central. Il s'articule autour de trois résultats qui sont complémentaires et interdépendants. Il s'agit des résultats ci-après : • **Résultat 1 :** Les mécanismes de justice transitionnelle sont rendus opérationnels dans le respect d'une approche participative et centrée sur les besoins des victimes pour promouvoir la paix et la cohésion sociale • **Résultat 2 :** Les principes fondamentaux de l'État de droit sont réaffirmés et la lutte contre l'impunité est améliorée à travers le renforcement de l'offre et de la demande de justice**.** • **Résultat 3 :** Les monitoring de l'environnement protecteur et mécanismes communautaires de prévention et gestion, règlement et transformation pacifiques des conflits sont soutenus et renforcés en faveur des populations les plus vulnérables
Lien de complémentarité entre le projet Projust et le programme conjoint d'appui à la réforme de la justice	

Le projet Projust met l'accent particulier sur la promotion de la justice transitionnelle pour la consolidation de la paix. Et pour y parvenir le projet prévoit d'intervenir sur les quatre piliers de la justice transitionnelle (droit à la justice, droit à la vérité, droit à la réparation et droit aux garanties de non-répétition). Quant au programme justice, ses interventions contribuent à la réalisation des 1er et 4ème piliers (droit à la justice et garantie de non-répétition) à travers des interventions en appui aux réformes institutionnelles ; au renforcement des capacités de la chaine pénale ; à la lutte contre l'impunité des crimes internationaux et violations graves des droits humains. Le nouveau projet va capitaliser sur les acquis du programme justice dans son ensemble et en particulier sur les avancées enregistrées en ce qui concerne l'offre et la demande de justice et la lutte contre l'impunité des crimes de droit international pour lesquelles la mutualisation des ressources s'avère nécessaire pour combler le gap des initiatives antérieures (SSKAT&PAJJUR) et en cours (programme conjoint justice). Ce nouveau projet est une opportunité d'adresser les problématiques de développement identifiées dans l'exécution du programme conjoint d'appui à la justice notamment sur la mise en œuvre des stratégies provinciales de poursuites des crimes graves dans les zones cibles. Par ailleurs, le projet Projust va bénéficier des relations solides de partenariat et de collaboration avec les institutions étatiques et non étatique établies par le programme justice tant au niveau national que supranationale et de la disponibilité de l'expertise de son équipe de gestion.	
Résultat 2(projet Projust) – Les principes fondamentaux de l'État de droit sont réaffirmés et la lutte contre l'impunité est améliorée à travers le renforcement de l'offre et de la demande de justice.	
Produit 1 : L'offre de justice est améliorée par le renforcement des institutions de la chaîne pénale dans la poursuite des infractions, avec un accent sur les crimes de droit international et les violences sexuelles commises en période de conflit.	
Activité 1. : Appuyer l'évaluation, l'actualisation et la mise en œuvre des stratégies provinciales de poursuites des crimes de droit international (ateliers, missions d'enquête et audiences foraines) mises en place par le projet SSKAT dans le Kasaï et le Programme Justice dans le Kasaï Central afin de renforcer leur impact stratégique.	• Le programme conjoint d'appui à la réforme de la justice, appuie la mise en œuvre des stratégies provinciales de poursuites des crimes de droit international y compris les violences sexuelles liées au conflit au Kasaï-Central. • Sur un total de 33 dossiers emblématiques identifiés dans les deux provinces du Kasaï (10) et du Kasaï-central (23) : les projets PBF SSKAT & PAJURR ainsi que le programme conjoint justice ont appuyé les missions d'enquête d'au moins 5 dossiers au Kasaï-central et les audiences foraines d'au moins 5 affaires au 1er degré devant les juridictions militaires au Kasaï-central et 1 mission d'enquête au Kasaï (SSKAT). • Au degré d'appel le Projet PROJUST appuiera les audiences foraines dans les 5 dossiers traités au 1er degré au Kasaï-central et au Kasaï. Pour ce faire , il prendra en charge le coût opérationnel de la composition et des avocats de la défense au Kasaï tandis que le programme conjoint justice prendra en charge le coût opérationnel de la composition et des avocats de la défense au Kassaï-central. • PROJUST appuiera également les deux dossiers emblématiques MULOMBODJI et NGANZA en cours de fixation devant la Haute Cour Militaire : prise en charge de la composition et des avocats de la défense. • 1 dossier emblématique en cours de fixation devant la cour d'appel sera également pris en charge par PROJUST.
Activité 2. : Rendre fonctionnel et opérationnel les cadres de concertation (Task force) mis en	• Le Programme justice et SSKAT ont appuyé la mise en place des cadres de concertation sur la poursuite des crimes internationaux dans le Kasaï et Kasaï central. Ces cadres de concertation ont pour missions (1) de

place par les autorités judiciaires et les partenaires techniques et financiers dans les deux provinces du Kasaï et du Kasaï Central afin d'améliorer la coordination des interventions dans le cadre de la lutte contre l'impunité des crimes de droit international (réunions, forums d'échange, appui technique, matériel et logistique).	renforcer la coordination et l'harmonisation des initiatives d'appui à la justice dans le cadre de la poursuite des crimes internationaux , (2) de favoriser le partage d'information entre les intervenants , (3) d' améliorer la planification, la budgétisation, le suivi et l'évaluation des interventions menées dans la poursuite des crimes internationaux par la Justice et (4) de renforcer les capacités des institutions judiciaires et du Ministère de la Justice à développer et mettre en œuvre les politiques destinées à rendre la lutte contre l'impunité efficace et équitable. • PROJUST quant à lui apportera des appuis techniques et opérationnels aux cadres de concertation afin d'améliorer la coordination des interventions dans le cadre de la lutte contre l'impunité des crimes de droit international dans les deux provinces.
Activité 3 : Renforcer les capacités techniques et opérationnelles (formation) des acteurs judiciaires (magistrats, agents de l'ordre judiciaire et auxiliaires de la justice) sur les techniques d'enquête en matière des crimes de droit international ainsi que sur d'autres thématiques connexes.	• Le programme conjoint justice prévoit de renforcer les capacités individuelles et d'appuyer les centres de formation des acteurs de la chaine pénale. • A ce jour, 50 avocats de la défense ont été formés sur les crimes de droit international ; au moins 150 OPJs de la PNC recyclés ; 50 OPJs recyclés et assermentés à Kananga ; 50 greffiers /huissiers et secrétaires des parquets recyclés au Kasai-central avec l'appui du Programme conjoint Justice. • 50 avocats et 50 magistrats formés sur les notions de crimes de droit International à Tshikapa avec l'appui du projet conjoint SSKAT au Kasai. • PROJUST appuiera les ateliers de renforcement des capacités individuelles des acteurs judiciaires dans les zones non couvertes par les projets PAJURR-KC et SSKAT + Programme conjoint Justice ; à savoir les territoires de : Dimbelenge ; Demba (au Kasai-central) et les autres zones du Kasai.
Activité 4 : Mener des actions de plaidoyer en faveur de l'affectation et du déploiement des magistrats par le Conseil supérieur de la magistrature et agents de l'ordre judiciaire sensibles au genre, par la fonction publique /ministère de la justice dans les provinces d'intervention du projet.	• Le Programme Justice a récemment appuyé sur le plan technique et logistique le recrutement de 2500 nouveaux magistrats en RD Congo. • PROJUST mènera des actions de plaidoyer en faveur de l'affection et le déploiement des magistrats dans tous les tribunaux de paix et parquets près ces juridictions dans tous les territoires du Kasaï et du Kasaï-central. • PROJUST appuiera la poursuite du plaidoyer en vue du recrutement ; de l'affectation et du déploiement d'autres agents de l'ordre judiciaire – en tenant compte du genre – dans les deux provinces du projet.
Activité 5 : Doter les juridictions et offices en cours de construction au Kasaï Central (Cour Militaire, Tribunal Militaire de Garnison de Kananga et Parquet de Grande Instance de Tshimbulu), dans le cadre du programme conjoint des Nations Unies d'appui à la réforme	• Le Programme conjoint Justice a appuyé la construction de deux (2) juridictions militaires et d' un (1) parquets à Kananga et à Tshimbulu au Kasaï-central. • Le projet PROJUST appuiera l'équipement des constructions précitées (Cour Militaire, Tribunal Militaire de Garnison de Kananga et Parquet de Grande Instance de Tshimbulu au Kasaï-central).

de la justice, en mobiliers de bureau & Kits Informatiques.	
Produit 2 : La demande de justice est améliorée pour les populations en général et les victimes des crimes de droit international en particulier, favorisant ainsi la résolution pacifique des conflits.	
Activité 1 : Renforcer les capacités technique et organisationnelles (formation, subvention ...) des Bureaux de consultations gratuites « BCG », y compris pour contribuer à la mise en place d'un circuit de référencement de la CPVJR de qualité.	• Le Programme conjoint Justice a prévu d'orienter la population dans la résolution des conflits à travers l'appui au Bureau de consultations gratuites pour l'effectivité de l'assistance juridique et judiciaire et soutenir la tenue des séances de mise à jour des dossiers des détenus au Kasaï-central. • Les projets PAJURR-KC & SSKAT et le programme conjoint ont contribué au renforcement des capacités techniques et opérationnelles du BCG du Barreau du Kasaï-central à travers : la formation de 25 sur 300 avocats en droit pénal international et en droits de l'homme ; la formation de 50 sur 300 avocats sur la défense des prévenus / détenus poursuivis pour les crimes de droit international ; l'appui opérationnel aux avocats désignés lors des missions d'enquête et d'audiences foraines au Kasaï-central ; une dotation en matériels roulants (3 motos Yamaha DT 125) et mobiliers de bureau remis au Barreau du Kasaï-central. • PROJUST appuiera les capacités techniques des jeunes avocats recrutés au sein de deux barreaux au Kasaï-central et au Kasaï en général, et en particulier les avocates en matière de crimes de droit international et sur les missions & compétences de la CPVJR. • PROJUST appuiera aussi les deux BCG des barreaux ciblés en fournitures de bureau et autres équipements dans la mesure du possible.
Activité 2 : Organiser, à travers les BCG des barreaux de deux provinces, l'assistance judiciaire et l'accompagnement juridique de victimes et de prévenus devant les cours et tribunaux dans 6 des 33 dossiers de crimes de droit international recensés par le projet SSKAT dans le Kasaï et le Programme Justice dans le Kasaï Central.	• Les projets conjoints PAJURR-KC & SSKAT ainsi que le programme conjoint justice ont appuyé l'identification de 33 dossiers prioritaires au Kasai et au Kasai-Central au mois de Mai 2021 lors des ateliers d'évaluation à Kananga & à Tshikapa. • Sur 33 dossiers prioritaires du Kasai et du Kasai-central, les projets pbf PAJURR-KC & SSKAT et Programme Conjoint Justice ont appuyé l'assistance judiciaire & juridique des prévenus/détenus et des victimes dans 15% des dossiers. • PROJUST appuiera l'assistance judiciaire et juridique des prévenus/détenus et des victimes dans les 6 autres dossiers sur un total de 33 précités au Kasaï-central et au Kasaï.
Activité 3 : Fournir un appui à la définition et à la mise en œuvre de mesures de protection judiciaire et d'accompagnement des victimes et	• Le programme conjoint justice à travers appuie la mise en œuvre des stratégies provinciales des poursuites des crimes de droit international y compris les violences sexuelles liées au conflit, combinées avec les stratégies de protection judiciaire des victimes et des témoins au Kasaï-Central à travers la collaboration avec une

des témoins dans les 6 des 33 dossiers emblématiques mais également issus des CPVJR en collaboration avec le BCNUDH.	Organisation non gouvernementale locale pour la mise en œuvre des mesures de protection et d'accompagnement des victimes et l'exécution des décisions judiciaires (en particulier des réparations) et l'appui à l'exécution des stratégies provinciales de poursuites via les enquêtes et audiences foraines. • Les projets PAJURR-KC & SSKAT et le programme conjoint justice ont appuyé les missions d'enquête ayant abouti à l'identification et l'accompagnement juridique /judiciaire /psychologique et médical des victimes et témoins (environ 70% femmes et jeunes filles & 30% hommes & jeunes garçons) dans les deux provinces du Kasaï-central et du Kasaï par le canal de l'association des victimes du Grand Kasaï (Incidents Kamuina Nsapu) (BCNUDH & PNUD : Dossiers MULOMBODJI ; NGANZA ; TSHIMPINDINGA ; TSHISUKU ; BANA MURA ; KAMONIA ; LUEBO ; etc). • PROJUST appuiera l'accompagnement juridique ; judiciaire ; psycho-médical des victimes & témoins des Incidents Kamuina Nsapu à travers une ONG locale dans les 6 dossiers sur les 33 emblématiques en plus des cas issus de la CPVJR (Kasai-central) dans les deux provinces ciblées (en collaboration avec le BCNUDH).
Activité 4 : Appuyer le coaching et renforcement des capacités (formation, octroi des subventions…) des organisations de la société civile pour la documentation des crimes de droit international, et pour améliorer leur compréhension de la complémentarité de la réponse judiciaire à ces crimes par rapport aux moyens non-judiciaires existant tels que la CPVJR et les MARC.	• Le Programme conjoint Justice a prévu d'appuyer des activités communes aux Autorités Locales et Provinciales (ALP) et les acteurs judiciaires ; la sensibilisation des populations sur les MARC et les procédures judiciaires ; l'organisation d'audiences foraines pour l'homologation des PV de médiation ; le renforcement des chambres coutumières au sein des Tribunaux de paix et organisation d'audiences foraines des tribunaux de paix au Kasaï-central. • Les projets SSKAT & PAJURR-KC ont appuyé le renforcement des capacités des leaders communautaires sur les MARC dans les zones d'intervention au Kasaï-central et au Kasaï. • Le Programme conjoint justice a appuyé la CNDH & le cadre de concertation de la société civile du Kasaï-central pour le renforcement des capacités des populations locales et des victimes des incidents Kamuina Nsapu (MULOMBODJI & NGANZA) à travers quatre (4) campagnes dans quatre sites (4) de sensibilisation sur les MARC ; le genre ; les droits de la femme ; les procédures judiciaires et les crimes de droit international (au mois de septembre 2023) au Kasaï-central. • Le Programme conjoint Justice a appuyé le coaching et la formation des membres du corps soignant ; des associations des victimes des Incidents Kamuina Nsapu et des psychologues au Kasaï-central (Fonds programmatique Monusco / BCNUDH). • PROJUST appuiera le coaching et le renforcement des capacités techniques et/ou les subventions en faveurs des associations de la société civile en vue de la documentation des crimes de droit international en lien avec la CPVJR et les MARC au Kasaï-central et au Kasaï.
Activité 5 : Appuyer l'organisation des audiences notamment foraines des Tribunaux	• Le Programme Conjoint Justice a appuyé le plaidoyer auprès du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) en faveur des affectations et de déploiement des magistrats à travers les territoires dans la région du Grand

de paix et /ou Tribunaux de Grande Instance en matière d'homologation des accords obtenus à la suite d'un processus conventionnel de règlement des différends dans les territoires de deux provinces ciblées.	Kasaï, ce qui va permettre l'opérationnalisation des tribunaux de paix et des parquets près ces juridictions de proximité. • PROJUST appuiera les audiences foraines des Tribunaux de Grande Instance et/ou des Tribunaux de Paix dans les deux provinces en vue de l'homologation des accords obtenus dans le cadre de règlement pacifique / conventionnel des différends non pénaux.